



RACISME, SEXISME ET AGRESSIONS SEXUELLES : DES VIOLENCES SEXOSPÉCIFIQUES, DES EFFETS DÉVASTATEURS

**Mémoire présenté à la Commission de la culture
chargée d'étudier la mise en place d'une
Politique gouvernementale de lutte contre
le racisme et la discrimination**

**Document préparé par le
Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les
agressions à caractère sexuel (RQCALACS)
C.P. 56528, succ. Ontario, Montréal QC H1W 3Z3
Tél. : (514) 529-5252 Fax : (514) 529-5255
Courriel : rqcalacs@rqcalacs.qc.ca
Web : www.rqcalacs.qc.ca**

Août 2006

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	2
présentation des calacs et du RQCALACS.....	1
avant propos.....	3
introduction.....	5
difficultés spécifiques aux femmes : racisme, sexisme et agressions sexuelles, des violences sexospécifiques.....	5
difficultés spécifiques aux jeunes.....	12
recommandations.....	13
orientation 1-coordonner les efforts.....	14
Impliquer la société civile	14
accroître les partenariats.....	15
évaluer et mesurer la discrimination.....	16
stimuler et déployer les efforts gouvernementaux.....	18
1. La mise en place du deuxième plan d'action rattaché aux es Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle incluant la lutte contre le racisme et les discriminations.....	18
recommandations.....	23
ORIENTATION 2-RECONNAÎTRE ET CONTRER LES PRÉJUGÉS.....	25
éduquer et sensibiliser : type d'éducation à privilégier	25
recommandations	25
ORIENTATION 3-RENOUVELLER NOS PRATIQUES ET NOS INSTITUTIONS.....	26
assurer l'accès à l'emploi	26
intégrer le pluralisme dans la prestation de services publics.....	27
recommandations.....	29
NOS conclusions.....	30
Synthèse.....	31
Synthèse des recommandations.....	32
introduction.....	32
orientation 1-coordonner les efforts.....	32
ORIENTATION 2-RECONNAÎTRE ET CONTRER LES PRÉJUGÉS.....	34
ORIENTATION 3 - RENOUVELLER NOS PRATIQUES ET NOS INSTITUTIONS.....	34
annexe I.....	36

PRÉSENTATION DES CALACS ET DU RQCALACS

Le premier centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) est né, à Montréal, en 1975, en réaction aux nombreuses barrières (mythes, préjugés, silence) érigées autour de la question des agressions à caractère sexuel et au constat d'une importante lacune à combler en termes de services à offrir aux adolescentes et femmes agressées sexuellement. Depuis plusieurs autres centres ont vu le jour à travers la province, sur un même mode de fonctionnement de groupe autonome de femmes. Afin de renforcer l'efficacité de leurs luttes locales et régionales, de réduire leur isolement géographique et de créer une force de pression, les centres ont fondé, en 1979, le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. Actuellement 26 centres sont membres du RQCALACS, et trois autres sont en voie d'adhésion sur les 35 ressources que compte le Québec.

Depuis leur création, les CALACS travaillent à aider les femmes et les adolescentes agressées sexuellement, à sensibiliser et conscientiser la population à la problématique des agressions à caractère sexuel et à lutter pour obtenir des changements sociaux, légaux et politiques et ce, dans une perspective féministe. Pour réaliser ce mandat, les CALACS répartissent leur travail et leurs énergies dans trois volets : l'aide directe, la prévention/sensibilisation/formation et la défense des droits.

L'**aide** des CALACS s'adresse aux femmes et aux adolescentes agressées sexuellement, que l'agression soit toute récente ou vécue il y a plusieurs années. Aux milliers de femmes et d'adolescentes qui nous contactent chaque année, nous offrons du support téléphonique et la possibilité de rencontres de soutien individuel ou en groupe. Nous les appuyons dans leurs démarches à la cour, à l'hôpital, à la police, lors de demandes d'indemnisation, face à un employeur ou une institution, etc. Nous leur fournissons aussi des informations et références. Les CALACS offrent, ponctuellement, ces mêmes services à l'entourage de la personne agressée sexuellement (conjoint-e, père, mère, ami-e...), afin d'améliorer leur appui à la victime. Nous travaillons à ce que les femmes reprennent du pouvoir sur leur vie et surmontent les conséquences des agressions sexuelles. Les CALACS tentent de répondre et de représenter la multiplicité et la diversité des besoins des femmes et adolescentes victimes de violence sexuelle.

Il est évident, selon nous, que les agressions à caractère sexuel ne cesseront que si un travail de **prévention, d'éducation et de sensibilisation** est effectué auprès de la population en général. Pour les CALACS, il est donc primordial d'offrir des activités de ce type dans leur milieu. Parmi les plus courantes et systématiques, on retrouve l'animation de rencontres et de programmes d'éducation auprès d'étudiants-es de niveau secondaire, collégial et universitaire, d'adultes, de divers professionnels-les et de groupes sociaux. Différents thèmes peuvent être abordés, comme la violence dans les relations amoureuses, les drogues du viol, l'impact du racisme et de la discrimination sur les victimes d'agressions sexuelles, le phénomène de gangs de rue, la prostitution et le trafic sexuel, etc. La plupart des centres offrent également de la formation aux intervenants-es de différents milieux (communautaire, scolaire, judiciaire...). Les CALACS et leur Regroupement organisent régulièrement des activités de sensibilisation vers le grand public, lors d'événements spéciaux et de rassemblements populaires.

Au-delà de l'aide aux victimes et des activités de prévention/sensibilisation, la **défense de droit** figure au menu quotidien des centres et du Regroupement comme moteurs de changement politique et social. Manifestations, pétitions, prises de positions publiques et interventions médiatiques, production de recherches-actions, dénonciations et appuis donnés à des causes ou

des revendications (droits à l'égalité des femmes, lutte contre la pauvreté et les discriminations, revendications de mesures sociales équitables, etc.), tout cela rassemble victimes, travailleuses et militantes des CALACS dans des luttes communes. Nos pratiques de défense de droits s'exercent dans de multiples lieux de concertation et touchent les agressions sexuelles, mais également l'ensemble des enjeux qui portent atteinte au droit à l'égalité et l'équité pour les femmes, dans la recherche d'une société plus juste pour toutes et tous.

AVANT PROPOS

La défense des droits des femmes Autochtones et des femmes vivant des nombreuses discriminations lorsqu'elles sont victimes de violence et d'agressions sexuelles constitue une des préoccupations majeures du RQCALACS et des CALACS membres. C'est depuis l'an 2000, suite à la Marche Mondiale des Femmes, que nous nous sommes engagées collectivement à travailler pour l'avancement des droits des femmes Autochtones, des femmes Inuites, de même que des droits des femmes davantage discriminées, particulièrement : des femmes immigrantes et réfugiées, celles vivant avec un handicap, avec une déficience intellectuelle et des lesbiennes.

Notre travail se réalise dans une optique d'inclusion, à l'aide de différentes stratégies de lutte contre toutes les formes de racisme et d'exclusion à l'intérieur de notre mission, ainsi que de l'intersection des discriminations Cet engagement collectif a signifié des changements très importants au plan organisationnel, de nos pratiques ainsi que de nos attitudes autant individuelles que collectives.

Nous ne pouvons que saluer l'initiative d'élaboration d'une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination. Nous saluons par la même occasion le tour d'horizon des différents lieux d'expression du racisme et de la discrimination et les différentes institutions gouvernementales qui y sont spécifiquement mentionnées. Pour ce qui est des grandes orientations et stratégies retenues dans le document consultatif, elles pourraient s'avérer prometteuses si les conditions que nous mentionnerons dans chacune des sections sont retenues.

Tout en saluant cette initiative, nous nous posons des questions quant à la possibilité de réaliser des nouvelles activités alors que les ressources humaines, financières et matérielles dans les services publics sont de plus restreintes. Est-ce que de façon réaliste nous pouvons espérer qu'une politique de lutte contre le racisme et la discrimination s'attaquera véritablement et efficacement à la pauvreté, une des composantes majeures de l'intersection des discriminations dont les femmes des « minorités visibles » et des groupes racisés sommes victimes ? Comment espérer que cette politique pourra s'appliquer, entre autres, au sein du système de santé ? Plusieurs recherches l'attestent, la charge de travail du personnel affecté aux soins ne cesse de croître de façon à ce que des soins dits de base tels que l'alimentation et veiller à l'hygiène des patientEs sont devenus des soins offerts dans des conditions de surcharge de travail et avec une qualité et une fréquence qui sont loin des standards d'excellence ?

En participant à la présente consultation nous espérons que la Commission saura écouter et pourra considérer nos demandes. Le Regroupement québécois des CALACS participe à cet exercice motivé par son engagement envers les femmes et adolescentes victimes d'agression sexuelle. La réalité de ces femmes et particulièrement de celles pour qui l'égalité est loin d'être atteinte (tant la reconnaissance de leurs droits accuse du retard comparativement aux droits des femmes en général), met en lumière l'importance de **considérer systématiquement le racisme et le sexisme comme des composantes indissociables de l'intersection des discriminations** dont les femmes immigrantes ou issues des communautés culturelles et des minorités visibles sommes victimes.

Conformément à notre mission, notre mémoire portera exclusivement sur l'aide et la lutte contre les agressions à caractère sexuel, celles-ci étant un des effets les plus destructeurs de l'intersection du racisme et du sexisme. Non que d'autres aspects ne soient pas importants à nos yeux, bien au contraire. Nous laissons à d'autres organismes le soin d'examiner et de faire des recommandations dans des domaines aussi prioritaires que l'emploi ou la participation civique, par

exemple. Notre appui leur est assuré puisque ces priorités constituent des enjeux majeurs pour les femmes des groupes racisés.

Notre mémoire aborde les mêmes sections que le document de consultation. Toutefois, notre contenu priorise uniquement certaines rubriques puisque c'est dans le cadre du futur deuxième plan d'action rattaché aux Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle que nous ferons des analyses plus poussées et que nos recommandations traverseront les différents ministères et instances. Pour nous, la lutte contre le sexisme et le racisme doit traverser tout ce plan d'action.

Nous avons estimé inutile, sauf pour les agressions sexuelles, de fournir des statistiques que le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles possède déjà.

Ce mémoire est rédigé, la plupart du temps, à la première personne du pluriel. « Le NOUS » est utilisé puisque nous sommes nombreuses, femmes immigrantes, issues des communautés culturelles ou des minorités visibles, à fréquenter les CALACS, que ce soit à titre de participantes, de militantes ou de travailleuses. Nous voulons témoigner des difficultés que nous rencontrons et des solutions que nous revendiquons, en notre nom, et avec l'appui d'autres femmes. Bien sûr, parmi nous, comme dans l'ensemble de la population, il y a des femmes qui vivent avec un handicap, qui sont lesbiennes, ou qui vivons ou avons vécu de la prostitution ou du trafic. Même si nos réalités sont très peu documentées, il nous semble important de rappeler que notre réalité est multiple, complexe, et que les programmes et politiques doivent en tenir compte. L'annexe I présente un bref aperçu de la violence et des agressions sexuelles dont les femmes vivant avec un handicap sommes victimes. Celle des femmes dont l'agression sexuelle est la résultante de l'intersection entre le sexisme, le racisme et l'handicap est très peu documentée.

Finalement, c'est avec un grand malaise que nous avons pris connaissance des remarques préliminaires du document de consultation, à propos des Autochtones (page 5). À notre avis, cela implique et répète le report de la cause des Premières Nations à plus tard... « dans une perspective plus large – page 5».....Alors que leur situation est urgente et outrageante tant l'avancement de leurs droit accuse du retard.

INTRODUCTION

En toile de fond à cette première section, nous souhaitons ajouter quelques éléments à ceux évoqués dans le document de consultation. Tout d'abord, la violence et les agressions comme résultantes de l'intersection du racisme et du sexisme. Deuxièmement, nous citerons quelques éléments de contexte dans lequel la violence et les agressions sexuelles sont commises envers les femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et des minorités visibles. Finalement, nous apporterons quelques précisions sur le concept de « vulnérabilité », puisque il est utilisé fréquemment pour expliquer la violence exercée à notre égard.

DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES AUX FEMMES : RACISME, SEXISME ET AGRESSIONS SEXUELLES, DES VIOLENCES SEXOSPÉCIFIQUES

Le document de consultation présente le racisme et les discriminations qui en résultent. Bien que dans la rubrique « Clientèles sensibles » la notion de l'intersection des discriminations est abordée et que les « Difficultés spécifiques aux femmes » sont également mentionnées, la compréhension de la violence et des agressions sexuelles commises à l'égard femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et des minorités visibles **nécessite l'analyse indissociable du racisme et du sexisme**. La Commission de la condition de la femme des Nations Unies (2001) a mis en garde contre la tentation de traiter le racisme de façon globale au risque d'être aveugle de la dimension de genre¹. Nous citons : « *En raison du sexe, les femmes sont plus particulièrement et spécifiquement vulnérables au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui est associée* » (pg.1).

En reprenant la définition du racisme du document de consultation :

Le racisme.....on peut le définir comme l'ensemble des idées, des attitudes et des actes qui visent à inférioriser les personnes des minorités ethnoculturelles², sur le plan social, économique et politique, les empêchant de participer pleinement dans la société (page11)

nous pouvons définir le sexisme :

Le sexisme.....on peut le définir comme l'ensemble des idées, des attitudes et des actes qui visent à inférioriser les FEMMES³, sur le plan social, économique et politique, les empêchant de participer pleinement dans la société.

Ces deux formes de domination et d'oppression sont des constructions mentales productrices de violence, elles sont sources de souffrance morale, physique et parfois de mort. Établir les liens entre les deux permet de comprendre les mécanismes contribuant à la perpétuation de la domination et de l'oppression des femmes des groupes racisés.

¹ Commission de la condition de la femme des Nations Unies (2001). la vulnérabilité des femmes face au cumul de discriminations multiples portée à l'attention de la Commission de la condition de la femme. Nations Unies. <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2001/FEM1142.doc.htm>

² Souligné par nous

³ idem

Pour nous, il ne s'agit pas de l'une ou l'autre, mais de leur intersection (racisme et sexisme). L'analyse de celle-ci nous permet de comprendre comment le racisme et le sexisme se recourent, interagissent et se renforcent, s'intègrent pour produire des effets dévastateurs sur les femmes, les groupes et les collectivités dans lesquelles elles évoluent. Les deux, racisme et sexisme reposent sur des relations de pouvoir, de domination qui se développent dans des contextes précis.

Violence et agression sexuelle : quelques éléments du contexte

Dans notre pratique quotidienne, nous constatons que la lutte contre la violence sexuelle accuse des retards importants, et ces retards s'intensifient dans les dernières années, malgré le travail intensif que les CALACS ont mis pour dénoncer, sensibiliser, revendiquer des changements. En effet, que ce soit à travers le traitement sensationnaliste par certains médias, de causes portées devant les tribunaux, ou le contenu souvent tendancieux des procédures judiciaires, ainsi que la complaisance de certains jugements et sentences rendus, les poursuites intentées contre des victimes, les politiques de plus en plus restrictives à l'indemnisation ou encore la banalisation de l'exploitation sexuelle, les CALACS constatent de plus en plus que le consensus social contre la violence sexuelle est encore faible et tarde à se construire.

À travers les expériences des femmes et des filles que nous rencontrons, nous constatons que les préjugés envers les victimes d'agressions sexuelles sont encore très forts. Que ce soit lors de rencontres avec du personnel médical pour un examen, lors du dépôt de la plainte auprès des policierEs ou des procureurEs, devant des juges, mais aussi avec des journalistes, des intervenantEs sociaux ou devant monsieur-madame tout le monde rencontré dans une activité de sensibilisation, la méconnaissance et les jugements négatifs sont encore trop souvent présents. À titre d'exemple : « Pourquoi a-t-elle accepté de le suivre ? » « Pourquoi a-t-elle attendu si longtemps pour dénoncer ? » « Et si c'était une fausse accusation, pour nuire à cette personnalité publique, lui extorquer de l'argent.. ».

Dans les dernières années, nous avons dénoncé plusieurs pratiques douteuses, sinon carrément inacceptables : test de détecteur de mensonge exigé des victimes lorsqu'elles portent plainte; analyse graphologique de leur témoignage; interrogatoires « musclés/inquisiteurs/tendancieux »; menaces de poursuites pour méfaits ou atteinte à la réputation; non-respect des règles de confidentialité en cour; augmentation des demandes d'accès aux dossiers personnels ou au passé sexuel des victimes. Sans parler des sentences avec sursis sans surveillance adéquate et de l'absolution inconditionnelle de plus en plus fréquente. Enfin, notons la banalisation de la violence sexuelle dans les médias et la promotion de la prostitution comme d'un métier. Ces éléments sont autant d'indices que l'existence même de la violence sexuelle et son ampleur sont remises en question.

A ces effets du sexisme se chevauchent ceux du racisme lorsqu'il s'agit **des femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et des minorités visibles, de même que des femmes des Premières Nations. Notre représentation sexuelle est teintée de racisme : c'est la sexualité racialisée.** Nous subissons du harcèlement sexuel à caractère racial, comme par exemple des commentaires ou des suppositions racistes au sujet de notre sexualité. Qu'il s'agisse de fantasmes de soumission ou d'esclavage, de quête d'un supposé exotisme, de notre prétendue sensualité débridée, plusieurs représentations sont véhiculées par les médias, dans les milieux de travail et également dans les relations personnelles. Dans le contexte de la violence et des agressions sexuelles c'est encore le « racisme morphologique » qui sévit. Notre apparence physique, nos caractéristiques anatomiques, le fait d'avoir été victimes de mutilations génitales ou pas, tout y passe. Que nous correspondions ou pas à cette image fait de nous des femmes acceptables et respectables ou simplement des « femmes inférieures et

infériorisées » Ce contexte de violence sexiste et raciste donne souvent lieu aux agressions sexuelles. La publicité du journal gratuit de grand tirage « ICI » à Montréal offre un exemple d'une part, de la publicité sexiste liée à la prostitution et à la pornographie et d'autre part de la sexualité racialisée (publication du 24 au 30 août 2006, page 51).

Notons :

Les photos à gauche dans la partie inférieure de la page (voir encadré) permettent de visualiser que l'origine de ces femmes est mentionnée. De plus, ce sont les seules photos où c'est précisé qu'elles sont réelles.

The collage consists of numerous small advertisements for escorts. Key details from the ads include:

- 910 Escortes:**
 - Noir Divas et plus!** (13853) - 514-969-0690. "Se Déplacent - Engageons". Website: www.ChocolateLoveDivas.com.
 - Pretty lady** (12097) - 514 772-7388. "Toutes nationalités". "Beauté garantie 24/24 7/7". "Se déplacent".
 - Prima Luna Escorte** (13857) - 514.969.3458. "DISCRET ET RAPIDE. SE DÉPLACENT". "MONTREAL CENTRE VILLE, HOTEL, MOTEL, RES, AEROPORT P.E.T. ET BANLIEUES". "DANNOISE * FRANÇAISE * ITALIENNE * ESPAGNOLE * BRÉSILIENNE * MAROCAINE * ANTILLAISES * ET BEAUCOUP DE PLUS...". "Engageons".
- 911 Massages:**
 - ABACA** (13854) - 514-767-8880. "Donne et reçoit". "Massage par anges, Engageons". "WWW.ANGELMASSAGE.CA". "Spécial 45\$-1 hr.". "Ouvert jusqu'à 4h jeu. au dim.". "Présentation des hotesses 5830a du Parc. VISA/MC/Inter.". "ALEXANDRO, nouveau, super massage pour hommes par mâle 24/7. (514) 512-1331".
 - Babi-O-Spa** (13855) - 514-593-4447. "Salon luxueux / spa / 4 mains. NOUVEAU !!!!". "Jeu/vend./sam. ouverte 24h.". "Érotisme et fantasmes. V/MC/Int. 1670 St Zotique E". "www.babi-o-spa.com".
 - BELLES FILLES ASIATIQUES!** (13856) - 514-223-1463. "5253 Décarie, #210. Métro Snowdon. 5 min de centre-ville. 514-223-1463". "Reçu. Recrutons.". "DIANE". "Femme de 43 ans donne massage érotique. Privé. 254-1924".
- 910 Escortes:**
 - TRANSEXUELLE** (13858) - 514-815-7606. "Jessica 21 ans". "36D, 5'9, 8" (13859)". "fonctionnel, très belle, sexy et féminine. 24/24. \$150/hre".
 - BOY TOYS** (13860) - 514.572.4040. "AGENCE D'ESCORTES MALE POUR MALE-MALE POUR FEMME". "Se déplace. Service discret et rapide". "Aussi danseurs exotiques 'Bachelors' pour mariage.". "Recrutons". "514.572.4040". "514.962.5066". "MONTREAL/ST-HUBERT/ST-ROAM".
- 912 Recr...** (13861) - 514-794-6217. "AGENCE ET FILLES 18+ DÉPLACEMENT". "Besoin tu webcam adu en anglais dans notre st Communiqué bureau Scores! ou 1-811". "\$\$\$ U R". "Belle jeu pour age". "Expérience". "514-794-6217".
- High Class Enr.** (13862) - 514-794-6217. "Annie, Sophia, Chole, Sylvie, Vanessa, Maria, Patricia, Katia et autres belles filles 18+ 24/7.". "Reçoivent / se déplacent". "514-794-6217". "www.hc-escorts.com".
- La Source du Sexe** (13863) - 514-581-4888. "Besoin danseuses avec ex". "Très payant \$\$\$". "Étudiante toute nationalité bien". "Transportation disponible". "Étudiante toute nationalité bien". "Transportation disponible". "Peter 514-581-4888". "Liz 514-684-6217".
- Bodylicious** (13864) - 516-8427. "bodyliciousescorts.com". "• Show lesbiennes". "• Stags". "• Domination". "• Fétiches". "• Jeux de rôle". "Engageons". "Se déplacent". "816-8427".

Highlighted ads (bottom-left):

- BUSTY BLONDE LATINA** (13865) - 40D, 5'8", 130 lbs, 23 ans, 9". "CÉLINE: 416-569-7519". "PHOTO RÉELLE". "météo Papineau".
- Latin Barbie Doll** (13866) - **Sussy**. "40D, 5'8" - 9", 130 lbs, 24 ans". "CENTRE VILLE MT-ROYAL". "514.651.2041". "PHOTO RÉELLE".

Lorsque nous appartenons à une minorité sexuelle ou vivons avec un handicap, l'homophobie, la lesbophobie et les préjugés voulant que l'handicap priverait les femmes de vivre une sexualité libre et épanouie, sont mis à contribution pour justifier les agressions.

Au plan socioéconomique et politique, et sans être exhaustifs, les éléments suivants forment part du contexte dans lequel les femmes des groupes racisés évoluent :

- **L'accroissement de l'hégémonie des grandes puissances** du NORD. Celle-ci permet l'imposition d'une nouvelle gouvernance mondiale où (sous prétexte de la démocratie) les peuples sont privés de leur autonomie et de leur autodétermination, créant des cercles de violence où les femmes et les enfants sont les premières victimes, incluant de la violence sexuelle ;
- **L'augmentation du militarisme** (la prépondérance de l'armée, de l'élément militaire dans la vie de la société, le goût des armes, de la guerre, du bellicisme) soulève de multiples enjeux, liés à des choix moraux et économiques, à la santé publique ou à l'environnement. Le militarisme pose aussi des questions quant aux valeurs et priorités que se donnent les communautés, les pays. En s'imposant, le militarisme débouche sur des nombreux conflits armés où les femmes et les enfants sont les principales victimes ;
- **Les guerres** comme stratégie de domination, avec leur lot de violence et de viols utilisés comme « arme de guerre », sont également à l'origine de l'augmentation des personnes immigrantes handicapées ;
- **L'intensification et la diversification des flux migratoires**, l'accroissement des populations déplacées dont la majorité sont constituées des femmes et d'enfants et l'arrivée de personnes immigrantes demanderessees d'un statut de réfugié ;
- **Le trafic des femmes, d'adolescentes et d'enfants** considéréEs comme de simples « produits marchands » dans le cadre de la mondialisation néolibérale; ces personnes étant contraintes à accepter la prostitution ou des activités proches de l'esclavage comme seuls moyens de survie ;
- **Des programmes migratoires** qui dès le départ ont un effet discriminatoire envers les femmes, créant un clivage et des inégalités entre les différentes catégories d'immigrantEs ; certains programmes créent un environnement propice à l'exercice de la violence et des agressions sexuelles ;
- **Les mesures dites de sécurité** qui portent atteinte à la liberté et à l'égalité de certaines femmes et particulièrement, de celles pouvant être associées aux communautés arabes et musulmanes ;
- **La montée d'intégrismes de tout horizon** comme système d'oppression et de domination des femmes. Même au Canada nous assistons à des demandes lourdes de conséquences pour les droits des femmes, tel que l'implantation des Tribunaux Islamiques, ou encore la légalisation de la polygamie.

L'intersection du racisme et du sexisme : des effets dévastateurs

L'intersection du racisme et du sexisme a des effets dévastateurs parce que destructurants, et porte atteinte à notre intégrité de femmes, nous marginalise et nous exclut en nous privant de la jouissance et du respect de nos droits.

Témoins et accompagnatrices dans le quotidien des femmes agressées sexuellement, les CALACS sont des ressources qui tentent de répondre spécifiquement aux besoins des femmes et des filles. Mais nous sommes conscientes qu'il nous est impossible de répondre à toutes les victimes touchées. Un tel silence et un tel tabou existent actuellement envers les agressions sexuelles, le viol, l'inceste, que la plupart des victimes n'osent pas en parler, n'osent pas dire que leurs douleurs, physiques ou mentales, sont liées à cela. Ce qui fait que des milliers de femmes sont

traitées pour dépression, problèmes sexuels, angoisse ou fatigue extrême sans que les professionnels consultés n'aient perçu le fond du problème. De même des étudiantes qui échouent leurs examens, développent des troubles alimentaires, des femmes qui s'absentent régulièrement du travail pour des migraines chroniques. Faute d'une connaissance suffisante de ces divers éléments du contexte personnel et politique entourant les membres des communautés racisées, les institutions d'enseignement, les employeurs, les milieux religieux, les services de santé et les services sociaux restent en partie aveugles à leurs besoins et sourds à leurs demandes d'aide, de reconnaissance et de réparation.

Quant aux femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et des minorités visibles, elles doivent affronter de plus d'autres obstacles. Premièrement, les impacts des agressions sexuelles que nous venons de décrire peuvent être interprétés comme la résultante d'une difficulté d'adaptation, d'intégration à la société d'accueil. Chez les jeunes, les difficultés scolaires seront interprétées plutôt comme la résultante de l'écart entre les systèmes scolaires, ceux des pays du SUD, bien entendu, ayant un niveau inférieur à celui du Nord. En outre, leur recherche d'aide se voit entravée par : (sans être exhaustifs, puisque particuliers à chaque femme) : la méconnaissance des ressources, la peur d'être rejetée par leur propre milieu, l'inaccessibilité des ressources et l'absence d'accommodement universel, la peur de perdre leur statut d'immigration, le faible réseau de soutien, les effets du contexte migratoire, la surcharge de travail et la pauvreté. Nous reviendrons plus tard, sur les conséquences des différents statuts d'immigration.

Autre problème : même minime, l'aide offerte par l'État s'adresse principalement aux victimes qui vont devant les tribunaux⁴. Les agressions sexuelles sont dénoncées à la justice par seulement 10% des victimes (maximum). Il en reste donc 90%, soit des milliers par année, qui sont quasi invisibles. Des femmes et des jeunes qui pourtant ont des besoins spécifiques en regard de ce vécu de violence, plusieurs qui en supportent les séquelles depuis leur enfance. Dans certains cas des adolescentes et des femmes⁵ aux prises avec des problèmes de santé physique ou mentale, qui ont des difficultés au travail, dans leurs relations interpersonnelles, familiales, de couple, de parentes. Alors que leurs agresseurs restent impunis et à l'abri des sanctions dans leur milieu. Ces femmes vivent dans la peur, pour elles ou leurs enfants. Elles ont droit à l'aide, au support, à la réparation des torts causés, qu'on les indemnise pour les frais encourus pour faire face à ce vécu de violence. Parfois ces femmes doivent déménager pour assurer leur sécurité, interrompre temporairement leur emploi, leurs études, recevoir des soins de santé adaptés, etc.

Dans leur recherche d'aide et de justice, elles s'adressent parfois à certains tribunaux administratifs (IVAC, Régie du logement, tribunaux administratifs de l'Aide sociale, etc.) qui sont peu réceptifs à leur réalité. Elles ne devraient pourtant pas être contraintes de déposer une plainte au criminel pour obtenir qu'on les prenne un peu au sérieux et qu'on respecte leurs droits. Apeurées et inquiètes d'être expulsées du pays, nous, **femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et des minorités visibles** choisissons encore trop de garder le silence. Conscientes du racisme dans l'appareil judiciaire, certaines souhaitent aussi se protéger des difficultés qu'une plainte pourrait causer à nos milieux d'appartenance ethnoculturelle. Et pourtant, nos ressources financières sont souvent très précaires compte tenu des difficultés à trouver un emploi, à notre statut d'immigration qui nous contraint à la dépendance. Dotées souvent d'une résilience extraordinaire, nous voyons notre capital de santé globale diminuer à force de lutter contre des facteurs qui nous rendent vulnérables.

⁴ La plupart des mesures au plan d'action gouvernemental en agressions sexuelles concernent les services dans les centres désignés, et par les CAVACS.

⁵ Ce sont les enfants de sexe féminin, les filles et les femmes qui sont très majoritairement les victimes de la violence sexuelle. Nous reconnaissons par ailleurs que des garçons sont agressés, de même que des adolescents et des hommes, mais il s'agit d'une minorité des agressions, tout aussi inacceptable bien sûr.

La vulnérabilité, une prédisposition individuelle des femmes ?

Les femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et des minorités visibles sont décrites souvent comme des « personnes vulnérables ». Selon Santé Canada (1997)⁶, dans la littérature, le concept de vulnérabilité est peu précis, les définitions sont vagues. Le dictionnaire Oxford définit le mot vulnérable comme suit :

*« Est vulnérable qui peut être blessé ou endommagé, exposé à des dommages par une arme, une crise, etc. Le mot est tiré du latin, vulnérable, qui veut dire « blesser ». En général, il ressort de la littérature que des individus ou des groupes sont considérés comme vulnérables s'ils **sont prédisposés** à la maladie, à un dommage ou à une issue négative quelconque. **Cette prédisposition peut être de nature génétique, biologique ou psychosociale.** Pour qu'un problème de santé apparaisse, il faut qu'il y ait une vulnérabilité, mais ce seul facteur ne suffit pas. »*

Selon les théories en vigueur la prédisposition psychosociale met de l'avant notamment des caractéristiques individuelles, par exemple : le système de croyances, la pratique (comment on fait les choses), les expériences de vie (le vécu), les stratégies d'adaptation. Quant il s'agit des femmes victimes de violence et d'agression sexuelle, la vulnérabilité doit inclure non seulement des prédispositions individuelles mais d'abord « des milieux prédisposant à », des milieux d'ordre social, politique et économique.

La violence sexuelle pourrait être visualisée à l'aide d'une « toile d'araignée » bâtie autour des femmes, les emprisonnant. Les « nœuds de la toile » seraient les agressions sexuelles. Sans toile, les nœuds ne pourraient pas exister. Quelle est la composition de cette toile ? Bien sûr, il y a des éléments d'ordre personnel. Mais les facteurs qui rendent possibles les agressions à caractère sexuel – les déterminants de l'agression sexuelle – sont d'ordre social, politique et économique. Les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes, les différents statuts d'immigration, le racisme et le sexisme en sont des exemples.

Les différents statuts d'immigration représentent en soi un clivage entre les personnes en les classant dès leur arrivée. Les personnes dans la catégorie *indépendants* (comprend les travailleurs qualifiés et gens d'affaires-investisseurs et travailleurs autonomes) et *entrepreneurs* sont pour la plupart des personnes ayant un bon ou un haut niveau socioéconomique. Ils, elles sont sélectionnés rapidement, possèdent un haut niveau d'instruction, peuvent choisir leur emploi, sont informés et sont perçus comme actifs et dynamiques, avec une grande capacité d'adaptation. À l'opposé, le programme de *parrainage*, le programme des *aides familiales résidentes*, les pratiques des *promises par correspondance* et le programme pour *travailleurs et travailleuses temporaires* placent les personnes admises sous ces statuts ou programmes dans des situations propices à la marginalisation, la manipulation, l'exploitation, le manque d'information et le non respect de leurs droits. Nous sommes nombreuses, les plus pauvres parmi les pauvres, à nous voir contraintes à accepter ces conditions d'immigration dans le but de survivre et d'apporter un soutien financier à notre famille. Ces statuts migratoires ont une portée discriminatoire, raciste et sexiste puisque nous sommes majoritairement des femmes des groupes racisés des pays du SUD à en faire partie. Placées dans ces contextes, nous sommes nombreuses également à être victimes de la violence et des agressions sexuelles, lors du processus migratoire et ici.

⁶ Santé Canada (1997). Risque, vulnérabilité, résilience – Implications pour les systèmes de santé. Document de référence. Table ronde. Réflexions. Applications choisies. Direction générale de la promotion et des programmes de la santé.

La situation des femmes réfugiées qui demandent de l'aide au CALACS le Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI) illustre bien la réalité des femmes qui détiennent ce statut.

En provenance des pays en guerre, certaines ont été victimes de viols collectifs, d'autres ont été placées dans des situations d'esclavage sexuel sous la domination et l'exploitation des groupes belligérants. Ces atrocités ont été commises également par des Casques Bleus de l'ONU dont le mandat était pourtant de faire respecter les accords de paix et de protéger la population civile (Par exemple : Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (Monuc, 2004). Lorsque ces femmes arrivent en sol québécois et demandent le statut de réfugiées un chemin pénible et long tel un labyrinthe administratif et bureaucratique commence. Les nombreuses entrevues avec les acteurs-trices (services d'immigration, intervenantEs, avocatEs,) seront autant d'occasions propices à la revictimisation alors que l'aide et le soutien seront beaucoup moins disponibles. Le temps, voir même les années passent dans ces démarches. Lors de l'audience qui déterminera leur statut, leur crédibilité sera questionnée.

Le choc culturel et les différences culturelles que nous vivons rendent la communication au sujet de ces violences difficile sinon impossible. Il y a des attentes de la part des agentEs d'immigration auxquelles nous ne pouvons pas répondre. Nous nous retrouvons piégées dans un contexte où la cour fédérale exige que l'information soit divulguée à notre première déclaration en tant que demanderesse d'asile. Souvent, à cause de nos repères culturels, nous ne pouvons pas parler ouvertement de la violence sexuelle dont nous avons fait l'objet. Il y a donc une confrontation entre les attentes de la culture d'ici et celles des femmes venues d'ailleurs. Si nous déclarons avoir été victimes d'agression sexuelle plus tard dans nos démarches ou après avoir rencontré un avocatE ou une intervenante, la cour considère que nous avons menti.

Notre pratique dans les CALACS nous a aussi mis en contact avec des jeunes filles qui craignent d'être victimes de mutilations génitales si elles sont forcées à retourner dans leur pays d'origine. D'accord avec l'analyse de Menono⁷ nous constatons que bien que le Canada ait signé plusieurs conventions internationales que le Québec applique aussi comme celle de l'ONU contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, les traitements infligés aux femmes dans le domaine privé (agressions sexuelles, viols, mariages forcés, mutilations génitales) ne sont pas pris en compte dans la définition de la torture. C'est ainsi que des filles et des femmes qui ont demandé leur statut de réfugiées ici se sont vues contraintes à reprendre le chemin de leur pays d'origine, malgré ce risque grave, et que de multiples actions ont été réalisées pour éviter leur expulsion.

A la lumière de ces réalités, force est de constater que le document de consultation présente à cet égard, des lacunes importantes puisqu'il ne fait aucune mention aux lois et programmes d'immigration, qui sont pourtant à l'origine du beaucoup du racisme systémique. Ce qui nous fait poser les questions suivantes :

- par quelles stratégies la politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination fera en sorte que la situation des femmes réfugiées connaîtra des changements visant leur sécurité et le respect de leurs droits ?
- quel est l'engagement que le Gouvernement québécois compte prendre afin d'établir des ententes durables avec le gouvernement fédéral – autrement dit, des relations de partenariat avec un partage de responsabilités – afin d'assurer la sécurité et la protection des femmes rendues vulnérables par des facteurs d'ordre social, politique et économique ?

⁷ Menono, M.P. (2005). La violence conjugale et la Loi sur la protection des réfugiées dans Violence conjugale, des spécialistes se prononcent (p 154-156). Montréal (Québec) : Les éditions du remue-ménage.

DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES AUX JEUNES

Dans cette rubrique nous voulons mettre en lumière des formes de racisme et de discrimination qui touchent spécifiquement les jeunes filles. Une réalité qui permet d'éclairer sur l'indissociabilité du racisme et du sexisme.

Parallèlement à la minimisation ou à la négation de la violence sexuelle envers les filles et les femmes, il est surprenant d'observer une hyper-sexualisation de l'enfance et de l'adolescence ainsi que la banalisation de ce phénomène. De plus en plus tôt, les fillettes sont incitées à adopter des comportements, des rôles très connotés sexuellement. Que ce soit par les vêtements, les accessoires, les jeux, les vedettes auxquelles elles cherchent à s'identifier, les petites filles deviennent de plus en plus vite porteuses inconscientes de stéréotypes sexuels associés à la séduction. Les modèles et les messages proposés aux fillettes et aux adolescentes envers leur sexualité, et à propos des relations filles-garçons portent aussi des messages fort ambigus. Par exemple les magazines pour jeunes filles consacrent beaucoup d'espace à expliquer à leurs lectrices comment séduire, garder, satisfaire sexuellement leur partenaire. Les pratiques sexuelles « exotiques », le recours à la chirurgie esthétique, le contrôle du poids, le piercing des parties génitales, les dessous sexy obligatoires, rien ne doit être négligé pour satisfaire sexuellement son partenaire.

A l'inverse, on cherchera longtemps dans ces magazines, ou dans les vidéo-clips des stars des informations sur les agressions sexuelles, le date-rape, le droit de dire non. Les filles, les femmes, à tout âge, doivent être toujours prêtes, toujours disponibles, et la question du consentement ne se pose plus. La croissance fulgurante du matériel pornographique violent, sur internet, dans les clubs vidéo, les kiosques à journaux contribue aussi à consolider les pressions en ce sens.

Dans ce contexte, la sexualité racialisée fait en sorte d'accroître les pressions et les exigences à l'égard des jeunes femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et des minorités visibles. Ne pas répondre à ces exigences est synonyme d'humiliation, de propos racistes, d'harcèlement et d'agression sexuelle (voir page 6, pour explication plus large).

RECOMMANDATIONS

- ⇒ *Que la future politique québécoise de lutte contre le racisme et la discrimination inclue dans le cinquième principe directeur, l'intervention globale ferme et structurée le gouvernement s'engage :*
- *à analyser les effets sexospécifiques des politiques adoptées en matière d'immigration afin d'éliminer des dispositions et pratiques qui sont sources de sexisme, de racisme et de discrimination à l'égard des immigrantes, et ce, sans que les relations fédérales et provinciales ne soient, encore une fois, un obstacle au respect des droits des femmes;*
 - *à établir des ententes durables avec le gouvernement fédéral afin d'assurer la sécurité et la protection des femmes rendues vulnérables à cause de leur statut d'immigration;*
 - *à poser des actions politiques vigoureuses de lutte contre les effets néfastes sur les femmes de la mondialisation en termes de lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion.*
- ⇒ *Que la future politique québécoise de lutte contre le racisme et la discrimination ajoute un sixième principe directeur : reconnaître et mettre de l'avant une approche sexospécifique qui tienne compte de l'indissociabilité du sexisme et du racisme.*

ORIENTATION 1-COORDONNER LES EFFORTS

En analysant cette section du document de consultation, rien de nouveau ne nous semble porteur de changements réels, réalistes et durables. Maintes fois mentionnées, l'implication de la société civile, la coordination des efforts, le partenariat sont autant de stratégies pertinentes mais vouées à l'échec si les ressources financières et humaines ne sont pas rendues disponibles à la hauteur de la charge de travail que la mise en place des actions exige. C'est plus une conclusion il me semble

IMPLIQUER LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile et les partenaires méconnaissent la réalité des femmes victimes d'agression sexuelle et davantage encore lorsque celles-ci sont des femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et des minorités visibles. Outre l'éducation et la sensibilisation, activités au cœur de la mission des CALACS et que nous aborderons dans le prochain chapitre, l'implication sociétale passe, à notre avis, par une meilleure compréhension des enjeux reliés à l'immigration. Pour un grand nombre de personnes, l'immigration est encore perçue comme une œuvre charitable, un geste de générosité à l'égard des personnes en provenance des pays dits « en voie de développement ». Peu des personnes sont au fait que le Québec sollicite les immigrantEs, que le processus migratoire n'est pas gratuit, ni facile, ni facilité, bien au contraire et que les personnes immigrantes ne possèdent pas toutes le même statut. Que parmi ces statuts, certains contribuent à rendre les femmes vulnérables puisqu'ils constituent en soi un risque pour leur sécurité. Nous faisons référence à titre d'exemple aux statuts d'aide domestique, de mariée par correspondance et de travailleuse temporaire agricole.

Pour plusieurs citoyens et citoyennes du Québec, les liens entre l'immigration et l'appauvrissement des pays du SUD ne vont pas de soi. Il faut encore expliquer que les migrations sont synonymes de fuites de cerveaux, donc d'appauvrissement des pays « fournisseurs » qui se privent de main d'œuvre qualifiée, pourtant nécessaire au développement et aux services à offrir à leur propre population, et que tout cela contribue à l'accroissement des inégalités entre le NORD et le SUD. Exigences du libre marché diront certainEs..... ou expression moderne du néo-colonialisme.

Par ailleurs, parmi la société civile, nombreuses sont les personnes qui sont peu au fait de la situation de dénuement extrême vécue par une grande majorité de femmes Autochtones et Inuites. C'est comme si le lien avec le néo-colonialisme ne pouvait pas se faire puisque « c'est du passé » alors que c'est justement ici, maintenant, aujourd'hui. Comment solliciter l'implication d'une société autant généreuse et solidaire soit-elle alors qu'une partie de sa réalité n'est pas intégrée ? Comment solliciter son implication alors que le silence, le déni et l'occultation en regard de la situation des Premières Nations font partie de notre quotidien ? Comment demander de faire preuve d'ouverture et de tolérance envers ceux-elles en provenance de l'étranger alors que du travail reste à faire pour que la tolérance et l'ouverture envers les Premières Nations ne soient plus un défi à relever ? L'étude qui sera menée prochainement par l'université du Québec en Abitibi-Témiscamingue illustre cette réalité. La recherche permettra de déterminer comment les citoyens de Val d'Or composent avec l'arrivée accrue d'autochtones dans leur municipalité. Nous citons « *il y a un malaise actuellement dans la population par rapport à une présence accrue de la population autochtone au centre-ville, des jeunes notamment....* »⁸

⁸ AboriNews (2006). Les relations avec les autochtones à l'étude. Consultation électronique, août.

ACCROÎTRE LES PARTENARIATS

Les CALACS et le Regroupement collaborent de longue date avec des partenaires nombreux et divers autant au plan local, régional que provincial. Dans le cadre de la lutte contre l'intersection du sexisme et le racisme, la mise en place des partenariats impose certaines mises en garde :

1. Ces partenariats devraient également **inclure des actions concrètes pour que nous puissions continuer de prendre la parole collectivement pour revendiquer un meilleur statut.** Nous sommes préoccupées face au mode actuel de prise de parole qui tend de plus en plus vers une individualisation des problèmes et des solutions plutôt que sur une analyse critique des problématiques et la recherche de solutions collectives.
2. La prise de parole devrait se faire dans des endroits sûrs pour les femmes victimes, de façon à ce que notre témoignage éclaire les mécanismes par lesquels l'intersection du racisme et du sexisme porte atteinte à notre intégrité.

L'application « mur à mur » de cette stratégie ne peut se faire dans tous les domaines. La suggestion à cet égard doit être évaluée à la lumière des conséquences prévisibles qu'elle risque d'impliquer. L'analyse de la problématique des agressions sexuelles repose sur une réalité incontournable : 98% des délinquants sexuels sont des hommes et 82% des personnes survivant à ces agressions sont des jeunes filles et des femmes⁹. La violence sexuelle comme effet de l'intersection du racisme et du sexisme est un crime « genré » qui mérite la création de partenariats dont la contribution à éradiquer ce crime sera significative.

Ce qui a été mentionné précédemment nous fait croire que les **premiers partenariats et collaborations étroites à poursuivre par les CALACS et le RQCALACS devront être avec les différents groupes et les associations de femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et des minorités visibles ou de groupes qui travaillent avec ces femmes.** Mais un problème majeur se pose. L'étude de Chouakry et al. (2004)¹⁰ a documenté le manque de ressources financières qui sont allouées aux groupes des femmes à caractère ethnoculturel et racisés. La faible allocation des ressources traduit le manque de reconnaissance et d'inclusion de ces groupes dans les divers programmes gouvernementaux.

D'autres groupes œuvrant pour l'intégration des personnes handicapées d'origine multiethnique, travaillent également d'arrache pied. Des femmes ont formé un comité bien que le financement ne soit pas au rendez-vous. Il en est de même pour un des rares organismes qui travaille exclusivement avec des femmes handicapées à Montréal dont plusieurs sont issues de l'immigration. Pourtant, des femmes de ce groupe, voir même ses fondatrices, sont des féministes reconnues, conférencières convoitées et ayant écrit plusieurs documents fort intéressants sur le sexisme et l'intersection des discriminations. Cet organisme n'a épargné aucun effort pour soutenir d'autres groupes de femmes dans leurs démarches d'inclusion des femmes vivant avec des handicaps. Et pourtant il a été près de fermer ses portes tant le soutien financier gouvernemental fait défaut.

Le rôle joué par ces groupes auprès des femmes de diverses origines est majeur. Ce sont les travailleuses de ces groupes qui accueillent en premier lieu des femmes ne parlant ni le français ni l'anglais. Ces travailleuses agissent comme relais en les accompagnant vers des ressources telles que les CALACS. Si leur rôle est crucial, les ressources financières sont nécessaires non seulement

⁹ Canada, Statistique Canada, « Délinquants sexuels », Juristat, vol.19, no 3 (mars 1999), p.1.

¹⁰ Chouakry, Y., Labelle, M., Gomez, T., Valandia, A. et Palmer, A. (2004). Réalité du financement des groupes des femmes à caractère ethnoculturel et racisé au Québec. Fédération des femmes du Québec.

pour accomplir ces activités mais également pour partager leur expertise avec les CALACS par exemple. L'expérience du RQCALACS illustre ce besoin.

Dans le cadre du « Projet développement et de consolidations des ressources en agression sexuelle dans tout le Québec, incluant le Nord du Québec », le Regroupement québécois des CALACS a fait appel à une quarantaine de femmes comme membres de cinq « Comités conseil »¹¹ : femmes Autochtones, femmes vivant avec un handicap, lesbiennes, femmes immigrantes et réfugiées et femmes vivant avec une déficience intellectuelle. Au plan régional, une trentaine de groupes ont été consultés par les CALACS. Malgré la disponibilité, la générosité et l'implication de toutes ces femmes, force est de constater l'importance de leur charge de travail et les ressources limitées de certains organismes. Parmi les recommandations des Comités Conseil, le besoin de travailler l'intersection des discriminations en lien avec les agressions sexuelles et de partager leur expertise avec les CALACS faisaient consensus.

Comment mettre à l'œuvre ces recommandations, comment établir des partenariats réels, durables et équitables alors que ces principales partenaires manquent des ressources minimales à l'accomplissement de leur mission ? Comment ces partenariats pourront-ils se développer et se maintenir à moyen et à long terme alors que ces organismes font face à une pénurie de travailleuses faute de ressources ?

Une autre préoccupation : Il est certainement pertinent d'interpeller différents partenaires dans la lutte contre l'intersection du racisme et du sexisme. Toutefois, dans une société où l'agression sexuelle est encore utilisée pour briser des vies, la création de partenariats doit viser **d'abord la responsabilisation des personnes qui commettent ce genre de crime** (98% des agresseurs sont des hommes). En créant des partenariats sans insister sur la nécessaire responsabilisation des hommes, nous risquons d'omettre de considérer qu'actuellement ce sont les personnes ayant subi ce type d'agression qui sont considérées comme responsables de ce qui leur arrive. Pour nous, la situation est lourde de conséquences : la réception inadéquate des victimes lorsque nous portons plainte, le traitement judiciaire qui induit que la victime est responsable, les sentences non conformes à la gravité du crime, les libérations conditionnelles non adaptées aux besoins des victimes sont quelques exemples de facteurs qui contribuent à la responsabilisation des victimes. Pour nous, **la création de partenariats implique des objectifs et des responsabilités partagés en vue que les hommes assument leur responsabilité de changer leurs comportements sexistes, racistes et violents, et de travailler aussi à changer les comportements des autres hommes.**

Finalement, pour éviter toute confusion concernant la création de partenariats, la Politique de lutte contre le racisme et la discrimination devrait **faire référence à la politique gouvernementale L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec et à ses principes directeurs dont le respect de l'autonomie des groupes et l'attribution d'un soutien financier en appui à la mission globale.**

ÉVALUER ET MESURER LA DISCRIMINATION

En principe, nous sommes d'accord avec le besoin d'approfondir la recherche pour mieux évaluer et mesurer la discrimination. L'approfondissement de nos connaissances sur l'intersection des discriminations rejoint nos préoccupations puisque ce sont des facteurs déterminants des agressions sexuelles. Nous partageons le constat quant aux nombreuses recherches produites sur

¹¹ Ce sont des femmes reconnues aussi bien par leur leadership auprès de leurs groupes que par leur connaissance de la violence et des enjeux politiques.

les personnes immigrantes, des communautés culturelles et des minorités visibles. Ce constat va de pair avec un autre plus inquiétant, cependant. La plupart des recherches faites à ce jour au Québec tentent de mieux connaître et comprendre nos besoins, nos problèmes, les obstacles que nous rencontrons, nos parcours migratoires, notre capacité d'intégration, nos stratégies d'adaptation, notre vulnérabilité; le tout pour mieux adapter les services, pour rendre efficaces les interventions, qu'elles soient plus adaptées. Bien que ces domaines de recherche sont pertinents et bien fondés, nous pouvons nous interroger sur l'image que ces recherches transmettent des personnes qui en font l'objet. Comment peut-on expliquer que très peu des recherches portent, à notre connaissance, sur d'autres thèmes ? Par exemple :

- la quantification des gains économiques faits par la société québécoise lorsqu'elle reçoit des personnes immigrantes hautement instruites dont le coût de formation a été entièrement assumé par leur pays d'origine ;
- les gains quantitatifs et qualitatifs faits par les institutions québécoises qui embauchent des personnes immigrantes, des communautés culturelles et des minorités visibles surqualifiées (par exemple des médecins ou des infirmières détentrices d'une maîtrise qu'on limite à des postes de préposéEs);
- les gains quantitatifs et qualitatifs en termes d'épargne puisque malgré les discriminations et le racisme dont certainEs personnes sont victimes, leur haute résilience¹² fait en sorte que leur santé se situe dans la moyenne des québécoisEs.

Ces recherches permettraient un tout autre regard, des perceptions fort différentes.....

D'autres aspects sur lesquels le document de consultation est silencieux, suscitent certaines interrogations. Nous les avons présentées au Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée, lors de sa mission au Canada en septembre 2003.

- Qu'est-ce que ces nouvelles recherches apporteront en termes de « gains réels aux femmes qui en feront l'objet »? Sans peur de nous tromper, nous pouvons décrire la fatigue et la déception d'un bon nombre de femmes de diverses origines ayant participé à plusieurs recherches toutes bien-intentionnées, toutes ayant pour objectif d'améliorer leur qualité de vie. Ce n'est que très rarement, que nous avons été informées des résultats de ces nombreuses recherches. Notre absence se fait aussi sentir lors de la mise en œuvre des recommandations que pourtant nous-mêmes avons élaborées.....Quant à leurs retombées : comment se fait-il que nos conditions de vie se soient si peu améliorées alors que ces recherches se voulaient un bon moyen ?
- Est-ce que parmi les chercheurEs principaux-les des femmes de diverses origines auront leur place ? En tant que participantes à ces recherches, qu'étudiantes universitaires ou que militantes dans les organismes communautaires, nous avons constaté à maintes reprises le faible nombre de chercheuses principales issues de la diversité. Le travail de Belhassen-Maalaoui et al. (2004)¹³ documente ce sujet. Pour nous, ce sont des exemples clairs d'exclusion et de manque de reconnaissance des femmes immigrantes; un exemple des relations inégalitaires NORD-SUD. Ce sont ceux et celles qui détiennent le pouvoir dans la société en tant que chercheurEs qui, via leurs recherches, s'approprient de ces savoirs, de ces expériences en les interprétant à travers leur propre regard. Ces recherches

¹² La résilience décrit habituellement la capacité de l'individu à faire face à une difficulté ou à un stress important, et ce, de façons qui sont non seulement efficaces mais qui peuvent mener à une meilleure capacité de réagir plus tard à une difficulté (Manghan et al, 1995)

¹³ Belhassen-Maalaoui, A; Bendris, N. et Rojas-Viger, C (2004). Conditions d'insertion dans le milieu de la recherche au Québec. Trois études de cas sur les chercheuses d'origines diverses. Regroupement des femmes chercheuses d'origines diverses. Sur la coordination d'Anita Caron et María Elisa Montejo. Alliance de recherche IREF/Relais-femmes. Réseau québécois des chercheuses féministes. Université du Québec à Montréal.

contribueront à leur carrière, à leur avancement à leur notoriété, au maintien de leur statut. Est-ce que ces gains sont proportionnels et équitables à ceux des femmes qui y contribueront ?

- Est-ce que les recherches ventileront systématiquement leurs résultats selon l'analyse différenciée selon le sexe, évitant ainsi de diluer la sexospécificité du racisme et des discriminations et leurs effets sur les femmes ?
- Quelles mesures éthiques, en termes d'accompagnement et de soutien, seront mises en place si des femmes victimes d'agression sexuelle sont sollicitées pour y participer, alors que les CALACS font face à l'augmentation des listes d'attente et que la participation à des recherches peut avoir un effet de revictimisation sur les femmes ?
- Quelles mesures financières seront disponibles pour soutenir la participation des organismes communautaires et des femmes alors que souvent ils-elles sont sollicités en tant que « pourvoyeurs de personnes » pour constituer les échantillons ?

STIMULER ET DÉPLOYER LES EFFORTS GOUVERNEMENTAUX

Les efforts gouvernementaux en matière de lutte contre le racisme et la discrimination chez les femmes victimes de violence et des agressions sexuelles devraient prioriser :

1. La mise en place du deuxième plan d'action rattaché aux Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle,
2. La lutte contre la violence faite aux femmes victimes de trafic et de la prostitution
3. Assurer le suivi, l'évaluation et la reddition de comptes à l'égard de la politique aux paliers central et régionaux de l'appareil d'État
4. La dotation de l'appareil d'État des ressources nécessaires à la réalisation de la politique de la lutte contre le racisme, le sexisme et l'intersection des discriminations
5. L'allocation de ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de la politique

1. La mise en place du deuxième plan d'action rattaché aux es Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle incluant la lutte contre le racisme et les discriminations

Depuis le milieu des années 1990 les CALACS et leur Regroupement ont interpellé le gouvernement québécois afin qu'il joue un rôle plus significatif dans la lutte contre les agressions sexuelles. L'État québécois s'est déjà engagé concrètement, depuis le milieu des années 1980, dans le développement d'une politique en violence conjugale, et dans le financement d'un vaste réseau de maisons d'hébergement pour venir en aide aux femmes violentées par leur conjoint, alors que ce même gouvernement n'avait pris aucun engagement formel à propos de la violence sexuelle jusqu'au début des années 2000.

En effet, le gouvernement québécois a finalement annoncé, en l'an 2000, sous la pression des CALACS et en réponse aux demandes des groupes impliqués dans la Marche mondiale des femmes des *Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles*. Le gouvernement a plus tard déposé un Plan d'action, pour rendre opérationnels les principes et engagements contenus dans les Orientations. Ce premier plan d'action devait être complété en cinq ans.

En mars 2005, lors d'une rencontre organisée par les ministères de la Justice et de la Condition féminine, nous avons souligné les lacunes de l'actuel plan d'action et demandé à ce que le gouvernement procède au plus tôt à son bilan complet et à la production d'un second plan d'action. Parmi ces lacunes, nous avons insisté sur l'absence complète de mesures spécifiques pour lutter contre la violence sexuelle à l'égard des femmes Autochtones et des femmes issues des groupes minoritaires, parmi lesquelles les **femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et des minorités visibles**.

Suite à une rencontre de tous les sous-ministres chargés de voir à la réalisation du plan d'action gouvernemental, (rencontre qui excluait les acteurs communautaires), en décembre 2005, le comité interministériel nous a avisées que le gouvernement avait décidé de prolonger l'application du premier plan pour deux ans. Le bilan officiel des réalisations liées au premier plan sera déposé en décembre 2006 et un second plan sera élaboré pendant l'année suivante. Ce qui nous mène à des annonces officielles début 2008 !! Inutile de dire que cet échéancier ne nous convient guère, pas plus que le flou autour d'une éventuelle consultation.

Toujours dans le cadre de la Marche mondiale des femmes, les groupes de femmes du Québec ont demandé une révision de l'ensemble du processus judiciaire afin que celui-ci réponde davantage aux besoins des femmes victimes de violence. Le gouvernement québécois a proposé que cette révision se fasse par un comité conjoint entre des ministères et les groupes de femmes concernés. C'est ainsi qu'est né le *comité tripartite Femmes-Justice* où le Regroupement québécois des CALACS a siégé pendant plus de deux ans avec les regroupements représentant les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, et les centres de femmes. L'Association Femmes autochtones du Québec y aussi siégé, tentant d'obtenir qu'on prenne enfin des moyens appropriés pour faire face à la violence, sous toutes ses formes, qu'elles subissent. Le comité a déposé en février 2003 un rapport conjoint avec 97 recommandations touchant le travail des policierEs et des procureurEs. Malheureusement, à ce jour, aucun gouvernement n'a pris l'engagement clair de mettre ces recommandations en pratique. Beaucoup sont donc restées lettre morte. Et le comité a cessé ses travaux avant d'entamer l'examen du travail des services correctionnels et des tribunaux. C'est dire comment cette démarche reste incomplète et peu satisfaisante.

Les *Orientations gouvernementales* et le rapport du comité tripartite Femmes et Justice auraient dû permettre des avancées significatives dans la lutte contre les agressions sexuelles au Québec. Dans les faits, ces avancées restent très théoriques. Et il est essentiel que le second plan d'action, comme les recommandations du comité tripartite intègrent une analyse des enjeux et impacts du racisme, du sexisme et de la discrimination.

2. La lutte contre la violence faite aux femmes victimes de trafic et de la prostitution

En lien direct avec la mondialisation marchande voulant que le corps des femmes n'est qu'un produit à vendre, le mouvement de promotion de la prostitution, et l'ensemble de l'industrie du sexe tentent quasi d'en occulter le caractère sexuel. On parle d'un travail, d'une activité économique et surtout pas de marchandisation du corps, de la sexualité des femmes et des filles. Le débat fait rage partout sur la planète entre les tenants de la « libéralisation sexuelle » ou des mesures de « réduction des méfaits » et ceux et celles qui y voient plutôt la mondialisation de l'exploitation sexuelle des femmes et leur confirmation dans des rapports inégalitaires.

Parmi les infractions connexes aux infractions sexuelles relevées dans les statistiques du ministère de la Sécurité publique¹⁴, nous relevons « l'exploitation sexuelle des enfants au moyen de la

¹⁴ Statistiques 1997 à 2001 sur les agressions sexuelles au Québec, ministère de la Sécurité publique, Septembre 2004, p.16.

prostitution ». Il est surprenant que cette infraction ne soit pas comptabilisée dans les crimes contre la personne. Ce manque **au niveau statistique** nous prive de renseignements sur les victimes et nous empêche d'avoir un portrait provincial de la situation. Pour trouver des données statistiques valables nous devons nous référer aux initiatives prises par les corps policiers individuellement¹⁵. À la lumière de quelques données disponibles, nous pouvons quand même constater que ce type de criminalité est fortement lié au genre :

- 90% des proxénètes et recruteurs sont des hommes;
- Sur 447 victimes, 421 sont des filles et 395 ont moins de 18 ans.

D'autres données statistiques sur la prostitution des personnes adultes nous permettent d'effectuer un constat similaire. La prostitution se conjugue au féminin et l'exploitant au masculin :

- Plus de 90% des prostituées sont sous la tutelle des proxénètes dans les pays industrialisés comme le Canada ;
- Selon un rapport publié par le CSF en 2002, 92% des femmes prostituées voudraient quitter le milieu de la prostitution si elles le pouvaient.

La prostitution, sous ses diverses formes, est une forme extrême de violence, d'exploitation et d'aliénation, et un enjeu majeur d'égalité entre hommes et femmes, et entre le NORD et le SUD, une fois de plus. Elle porte atteinte à la dignité et à l'intégrité de la personne, elle a des effets désastreux sur les rapports hommes-femmes et sur l'image des femmes. Il est impossible de parler de « consentement » et de « choix » à l'exploitation et la violence sexuelle, quant on connaît l'ensemble des conditions qui mènent à la prostitution et qui prévalent dans l'ensemble de l'industrie du sexe.

Les personnes prostituées n'ont pas à être traitées comme des criminelles, ni se faire harceler, violenter, ou être privées de soins et de services, alors que les véritables responsables sont les proxénètes et les clients qui eux sont rarement inquiétés par les interventions policières. La lutte contre la prostitution et l'exploitation sexuelle passe certes par la promotion des valeurs égalitaires mais elle passe aussi par une **lutte efficace contre ce type de criminalité en ciblant les proxénètes et les clients**.

Au Québec le Regroupement des CALACS a fait la réflexion et le débat parmi ses membres, les travailleuses et militantes dans toutes ses instances pour se positionner sur cette question. Nous sommes jusqu'à présent le seul groupe de femmes qui dénonce ouvertement la prostitution comme de la violence faite aux femmes et qui a publiquement pris une position collective en faveur de l'abolition de la marchandisation du corps sous toutes ses formes. Nous refusons que les femmes impliquées dans l'industrie du sexe subissent de la discrimination, du mépris et nous dénonçons le harcèlement policier et populaire dont elles sont souvent victimes. Mais nous refusons par ailleurs de considérer qu'il faut en faire un travail comme un autre et nier la violence économique et sexuelle intrinsèque à l'industrie du sexe. Le livre de Poulin (2004)¹⁶. a documenté l'ampleur financière de ce marché mondial.

En situant la réflexion dans une perspective de choix individuel plutôt que comme un choix de société, certains groupes induisent une orientation qui convient très bien aux industries du sexe. Toutefois, ce positionnement écarte : 1) une analyse en profondeur des rapports de pouvoir et

¹⁵ *L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. L'initiative du Service de police de la ville de Montréal*, Dre Michelle Côté, extrait de présentation, pp 2-3, statistiques en date du 01 janvier 2004.

¹⁶ Poulin, R. (2004). *La mondialisation des industries du sexe*, Ottawa, L'Interligne 2004.

d'inégalités entre clients-industrie et « pourvoyeuses » ; 2) le lien étroit entre les migrations, le trafic des femmes et la prostitution ; 3) le lien entre le trafic et le tourisme sexuel pourtant si relié à celui de la prostitution. Ce qui nous mène à penser que le débat doit se poursuivre. Nous devons questionner nos choix comme société, et faire les liens avec la situation des femmes internationalement. Le lobby en faveur du « travail du sexe » est très fort, très organisé et bien financé, partout dont au Québec. Ils-elles portent la question dans tous les organismes, s'appuient sur des informations souvent partielles.

Par contre, il s'agit d'un débat sur lequel il est possible de trouver plus vite des terrains d'entente entre femmes davantage discriminées et de femmes Autochtones, quelque soit notre provenance. Très conscients à ces réalités, nous savons bien qui tire profit de la prostitution, et nous sommes davantage sensibilisés aux personnes qui y sont exploitées.

Féministes opposées à la prostitution, nous devons réfléchir aux pistes de solutions à proposer, parce que les gouvernements sont pressés de toutes parts pour agir sur ce dossier. Le lobby de la décriminalisation totale est déjà fort actif. Pour les tenantEs de l'abolition de la prostitution, il est important de pouvoir échanger de l'information, des points de vue, des analyses et des ressources afin de faire entendre un autre point de vue et de rallier des gens, tout en se distinguant des tendances ultra conservatrices ou répressives et moralisatrices. **Les liens étroits entre la prostitution et les autres formes de violence faite aux femmes doivent être mieux expliqués tout comme le lien entre le trafic, la prostitution et les migrations. En outre, les liens serrés entre le sexisme et le racisme doivent être mis en lumière, puisque un grand nombre des personnes prostituées proviennent des pays du SUD et appartiennent à des groupes racisés.**

Depuis le printemps 2005 la *Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle* multiplie les occasions de porter publiquement une réflexion critique sur l'univers de la prostitution. Le Regroupement des CALACS joue un rôle central dans la CLES depuis ses débuts, à la fois en contribuant à l'organisation d'événements publics, en étant un des porte-parole médiatiques et en poussant les réflexions et les débats parmi les membres de la CLES. Nous continuons de dénoncer la violence et la discrimination vécues par les femmes dans l'ensemble de l'industrie du sexe et nous revendiquons la décriminalisation des personnes prostituées, au même titre que nous souhaitons la protection, la justice et le respect pour toutes les personnes qui subissent de la violence sexuelle.

Le Regroupement des CALACS est aussi encore impliqué dans un projet de recherche sur le trafic sexuel au Québec et au Canada. La recherche tire à sa fin. Le rapport de recherche doit être déposé cet automne. Nous avons souhaité le présenter à un noyau de personnes ressources travaillant sur la problématique de l'immigration, pour discuter avec elles des pistes de recommandations possibles. Nous savons que des mesures plus strictes de contrôle en vue de limiter les cas de trafic peuvent aussi entraîner des restrictions et des contrôles plus sévères des personnes qui veulent immigrer, particulièrement sur les femmes qui sont déjà désavantagées dans le processus migratoire. Il est très clair que le trafic des femmes s'exerce mondialement en vue de « nourrir » l'industrie du sexe et qu'il en existe aussi au Québec.

3. Assurer le suivi, l'évaluation et la reddition de comptes à l'égard de la politique aux paliers central et régionaux de l'appareil d'État

Puisque nous sommes fermement convaincues que le problème du racisme et de la discrimination ne peut se résoudre en l'absence des personnes concernées, nous souhaitons que les organismes communautaires soient impliqués dans la conception et la mise en œuvre de la future politique.

Nous croyons important de rappeler toutefois que la reddition de comptes des organismes communautaires « doit respecter l'autonomie des organismes communautaires et leur spécificité, tout en répondant à des objectifs de rigueur, de souplesse et de transparence inhérents à l'administration des fonds publics . Du même coup, la reddition de comptes ne doit pas signifier l'ingérence dans la gestion interne, ni avoir pour effet d'accroître la charge administrative des organismes communautaires" (extrait du *Cadre de référence en matière d'action communautaire* déposé en 2004 par le gouvernement du Québec, page 34).

4. Doter l'appareil d'État des ressources nécessaires à la lutte contre le sexisme, le racisme, et l'intersection des discriminations

Nous demandons expressément **que le gouvernement procède à d'autres consultations publiques lorsqu'il aura retenu des propositions au niveau des infrastructures à mettre en place pour lutter contre le racisme, le sexisme et l'intersection des discriminations.**

Nous voulons également **que le gouvernement mette au débat le projet de politique qu'il proposera à la société québécoise.** C'est dans cette politique que le gouvernement dégagera ses priorités et ses actions et c'est avec celle-ci qu'il démontrera ses réelles intentions et ses engagements en matière de lutte contre le racisme, le sexisme et l'intersection des discriminations et ses objectifs de promotion de l'égalité. Le projet de politique apportera des précisions que nous n'avons pas dans l'actuel document de consultation. Par ailleurs, lorsqu'il déposera sa politique, le gouvernement se liera face à la population. Il est donc de première importance que nous puissions intervenir publiquement sur ce qu'il présentera à l'étape de l'adoption de la prochaine politique.

Le document de consultation explicite en page 28 : « ... À la suite de la consultation, les consensus et les propositions seront soumis à un comité interministériel composé des principaux ministères et organismes concernés... » Il est essentiel que le gouvernement s'assure que **50 % des membres de ce comité seront des femmes,** afin de leur permettre de faire entendre leur voix. De la même façon, nous demandons que la proportion des personnes **immigrantes, issues des communautés culturelles et des minorités visibles, sur le comité** leur permette d'avoir un pouvoir d'influence réel¹⁷ Le gouvernement a déjà dû reconnaître la sous-représentation de ces groupes dans l'ensemble de la fonction publique, particulièrement au niveau décisionnel. Il devra prendre des mesures spécifiques pour combler ces lacunes.

Par ailleurs il nous semble essentiel que ce comité interministériel développe des pratiques qui tiennent compte des caractéristiques et des modes de fonctionnement et de gestion spécifiques des « organismes concernés » Et que ceux-ci aient réellement voix au chapitre, qu'ils soient partie prenante des travaux, avec un pouvoir décisionnel et non pas comme « rubber-stamp »

5. L'allocation de ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de la politique

Le gouvernement en place ne cesse de réaliser de multiples fusions, réaménagements, et remaniements dans le but, nous dit-on, de mieux gérer. Cette gestion « optimale » passe par la réduction de 16 000 le nombre de fonctionnaires dans les prochaines années. Dans la pratique, l'amélioration de la gestion s'est traduit par la réduction des ressources humaines, matérielles et financières pour faire face à une tâche sans cesse croissante de tous les paliers et milieux : provincial, régional, municipal. Nous pouvons nous demander qui réalisera les activités qui devraient découler d'une politique de lutte contre le racisme? Dans ce contexte, toute politique et

¹⁷ Plusieurs travaux sur cette question, mentionnent le 33 % comme étant le pourcentage minimum pour avoir un vrai pouvoir d'influence.

plan d'action qui ne soient pas assortis des ressources adéquates nous semblent voués à l'échec. À notre avis, la bonne volonté, la conviction et la détermination ne seront pas suffisantes si les ressources pour les rendre concrètes font défaut.

RECOMMANDATIONS

Concertation et partenariat

Pour les groupes de femmes à caractère ethnoculturel et racisés, et les groupes qui travaillent avec ces femmes vivant avec un handicap :

- ⇒ *Qu'un plan d'action spécifique pour redresser la situation de sous-financement de ces groupes soit mis immédiatement sur pied et ce, dans une optique d'équité.*
- ⇒ *Que des femmes issues des pays du Sud ayant une expérience significative de lutte contre le sexisme, le racisme et l'intersection des discriminations soient recrutées et leur expérience mise en lumière et valorisée dans le cadre des activités du plan d'action qui sera rattaché à cette politique..*

Documenter la situation

- ⇒ *Que des mesures soient prises pour promouvoir aux postes de chercheuses, et notamment de chercheuses principales, des femmes immigrantes, des communautés culturelles et des minorités visibles.*
- ⇒ *Que les résultats des recherches soient ventilés selon l'analyse différenciée selon le sexe, évitant ainsi de diluer la sexospécificité du racisme et des discriminations et leurs effets sur les femmes.*
- ⇒ *Que des mesures éthiques visant le soutien et l'accompagnement soient mises en place lorsque la recherche peut être une source de revictimisation pour les femmes.*
- ⇒ *Que des ressources soient allouées aux personnes et aux organismes communautaires qui seront sollicités pour participer à ces recherches.*

Stimuler et déployer les efforts gouvernementaux

Deuxième plan d'action rattaché aux Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles :

- ⇒ *Que le RQCALACS soit partie prenante et joue un rôle significatif lors de l'élaboration du second plan d'action.*
- ⇒ *Que le temps alloué à ce travail rende possible de façon réaliste notre travail avec les groupes des femmes alliées, entre autres les membres des Comités Conseil du RQCALACS.*
- ⇒ *Que le plan d'action soit inclusif en regard des femmes Autochtones et celles issues de la diversité, et ce, en comportant des actions vigoureuses de lutte contre le racisme, le sexisme et leur intersection avec d'autres discriminations.*

Prostitution et trafic de femmes :

- ⇒ *Que les gouvernements du Canada et du Québec, dans leurs champs de compétence respectifs :*
- ⇒ *luttent efficacement contre ce type de criminalité en ciblant les proxénètes et les clients ;*
- ⇒ *exigent des récipiendaires de subventions destinées à la défense des droits des personnes prostituées l'engagement formel de lutter contre la prostitution ;*
- ⇒ *aident les personnes prostituées à quitter ce milieu en leur procurant des ressources incitatives (formation, orientation professionnelle, aide financière, par exemple).*
- ⇒ *prennent des mesures immédiates pour que les femmes et les enfants victimes du trafic sexuel obtiennent un statut de réfugiés ou aient la possibilité de retourner dans leurs pays si elles le souhaitent ;*
- ⇒ *mènent une vaste consultation publique au sujet de la prostitution puisque les programmes et les politiques en matière de prostitution ont des effets structurants sur l'ensemble de la société, sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur le respect des droits humains et sur notre avenir collectif.*

Les infrastructures nécessaires à la réalisation de la Politique :

- ⇒ *Que le gouvernement assure la responsabilité que 50% des membres du comité interministériel chargé de la mise en œuvre de la Politique soient des femmes et qu'au moins le 33 % de ses membres soient des personnes immigrantes, des communautés culturelles et des minorités visibles.*
- ⇒ *Que le gouvernement mette au débat le projet de politique de lutte contre le racisme et la discrimination qu'il proposera à la société québécoise.*

Le suivi, l'évaluation et la reddition de comptes à l'égard de la Politique et l'allocation de ressources nécessaires à sa réalisation :

- ⇒ *Que cette section fasse référence à la politique gouvernementale d'action communautaire (L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec) et à ses principes directeurs concernant le respect de l'autonomie des groupes et l'attribution d'un soutien financier en appui à la mission globale.*
- ⇒ *Que le gouvernement alloue des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la réalisation de la Politique.*

ORIENTATION 2-RECONNAÎTRE ET CONTRER LES PRÉJUGÉS

En lignes générales nous sommes en accord avec le contenu de cette section ainsi qu'avec les stratégies retenues. Voici nos réflexions sur les stratégies en lien avec la violence et les agressions sexuelles.

ÉDQUER ET SENSIBLISER : TYPE D'ÉDUCATION À PRIVILÉGIER

Dans le chapitre précédent nous avons fait état de certaines questions qui nous préoccupent et qui ont un lien direct avec cette rubrique.

L'éducation, la sensibilisation, la lutte contre les préjugés, les mythes et les stéréotypes est au cœur du travail des CALACS, elles font partie de leur mission. Si l'éducation aux droits permet assurément de lutter contre le racisme et la discrimination, nous sommes persuadées qu'elle doit être complétée et enrichie.

RECOMMANDATIONS

Éducation

Que l'éducation aux droits soit complétée et enrichie par l'éducation :

- ⇒ *au droit à l'égalité entre les hommes et les femmes ;*
- ⇒ *à la responsabilisation des garçons et des hommes en ce qui a trait à la violence faite aux femmes comme résultante de l'inégalité de genre et du racisme ;*
- ⇒ *à l'élaboration d'une stratégie intellectuelle pour conforter la stratégie juridique. Cette stratégie s'articulerait autour de trois axes dont la compréhension et la connaissance des racines profondes de l'histoire, de la culture et de la mentalité raciste et discriminatoire¹⁸ ;*
- ⇒ *à la compréhension et la reconnaissance des liens étroits entre le racisme, le sexisme et l'intersection des discriminations avec les éléments du contexte (décrits à la page 9) ;*
- ⇒ *à la compréhension et la reconnaissance de la réalité québécoise en termes de besoins en matière d'immigration, les différents statuts de personnes migrantes ainsi que de leur impact sur leur sécurité et leurs droits.*

¹⁸ Nations Unies, Conseil économique et social (2004). *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination*. Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur les formes de discrimination contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Doudou Diène. Mission du Canada, p. 3.

ORIENTATION 3-RENOUVELLER NOS PRATIQUES ET NOS INSTITUTIONS

Le contexte de l'emploi et le système judiciaire ont des liens étroits avec la violence sexuelle, la santé en général et l'équité. C'est pourquoi nous accordons une attention particulière à ces deux rubriques.

ASSURER L'ACCÈS À L'EMPLOI

Nous aborderons cette stratégie non pas dans une optique d'accessibilité ou de reconnaissance des acquis mais plutôt en considérant certains emplois comme des milieux pouvant être propices à l'exercice de la violence, aux agressions sexuelles et au non respect des droits.

Les femmes constituent une main d'œuvre recherchée dans le cadre **Programme des aides familiaux résidents** (PAFR). Plusieurs événements médiatiques de l'hiver 2003, (Zone libre du 17 janvier 2003 ; l'histoire de Fatima Marhfoul et la mise aux enchères par une agence de placement de trois aides familiales : l'avis public annonçait « *prix de détail : 800\$ et mise minimale 80\$* ») ont révélé au grand jour un des visages les plus obscurs de ce programme. Celui-ci existe depuis plusieurs années, n'est « que le produit des relations de domination des pays du Nord envers ceux du Sud puisqu'il maintient les aides familiales dans une situation proche de l'esclavage » (Association des Aides familiales du Québec, 2004)¹⁹.

Il est fréquent que les employeurs confisquent nos papiers, nous maintiennent dans une situation de domination en nous privant de toute communication avec l'extérieur et avec nos familles. Nous sommes régulièrement menacées d'être déportées. Plusieurs sommes victimes de violence de toutes sortes incluant les agressions sexuelles (Association des Aides familiales du Québec, 2004). Notons que cette catégorie d'immigrantes ne cesse de croître, ce qui rend nos revendications d'autant plus pertinentes et pressantes. En effet, le Plan d'immigration du Gouvernement du Québec pour 2005, illustre que le nombre de personnes de cette catégorie « Autres économiques (Aides familiaux résidents et les autres immigrants de catégorie économique) » est passé de 200 en 2002 à 500 en 2005. Fait intéressant, le document indique « Aides familiaux résidents » alors que la grande majorité sont des femmes !

Quant aux **travailleuses temporaires migrantes**, elles oeuvrent principalement dans le secteur agricole et vivent temporairement au Québec. Ces femmes, originaires pour la plupart du Mexique, font face aux pires discriminations et négation de leurs droits durant leur séjour. La Coalition d'Appui aux travailleurs et travailleuses agricoles rapporte des pratiques illégales quasi généralisées de la part des employeurs. Ces pratiques portent directement atteinte au droit à la sécurité (pas de rapport en cas d'accident de travail, aucune information sur les normes du travail, l'équipement adéquat pour la sécurité n'est pas fourni) droit à la santé (aucune information sur les précautions à prendre lors de l'utilisation de produits chimiques), droit à la confidentialité (ouverture de la correspondance), entre autres.

Quant aux pratiques illégales spécifiques à certains employeurs, il y a aussi de la violence: coups, harcèlement, intimidation, insultes, racisme. Encore ici, nos revendications sont pressantes,

¹⁹ Association des Aides familiales du Québec 2004). Journée des Aides familiales le 17 avril 2004 au centre St Pierre.

puisque tout récemment M. Charest annonçait (dans le cadre d'un voyage au Mexique) qu'il souhaitait augmenter le nombre de ces travailleuses et travailleurs compte tenu des besoins en main d'œuvre au Québec.

Nous sommes en lien avec des organismes sur le terrain qui observent dans leur pratique quotidienne certains des constats déjà faits par la Rapporteuse spéciale de l'ONU concernant les Migrants et travailleurs migrants²⁰. Pourtant ces travailleuses ont droit à la protection selon la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles de 1990 entrée en vigueur en 2003. Cette convention avec la Convention 97 et 143 de l'Organisation internationale du travail protège les migrants de l'abus et garantit leurs droits à la représentation syndicale, la liberté d'expression et la participation politique.

INTÉGRER LE PLURALISME DANS LA PRESTATION DE SERVICES PUBLICS

Comme nous l'avons mentionné c'est dans le cadre du bilan du premier plan d'action gouvernemental rattaché aux Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle et lors de l'élaboration du second plan que le Regroupement québécois de CALACS apportera son analyse et ses recommandations. Aborder en profondeur les enjeux reliés au Système judiciaire dépasse largement le cadre de ce mémoire. Nous nous contenterons d'évoquer certaines des difficultés déjà rencontrées, et sur lesquelles nous avons fait des représentations auprès des politicienNEs et des médias.

La police et le système judiciaire

Nous adhérons aux critiques adressées à l'égard de la police et de l'administration de la justice dans le document de consultation. Le contenu qui apparaît à cette section est minimal mais pertinent bien qu'il soit muet en regard des discriminations spécifiques subies par les femmes.

Les femmes et les adolescentes agressées sexuellement, nous sommes régulièrement confrontées aux écueils d'un système judiciaire mal adapté à nos besoins et à nos attentes. Si certaines des embûches que nous rencontrons sont nommées dans le document de consultation, il y en a plusieurs autres qui ne le sont pas. Pour s'en convaincre, il suffit de s'en référer au rapport du Comité tripartite Femmes-justice²¹ qui comporte plusieurs recommandations pour améliorer le traitement judiciaire des victimes par la police et la couronne. Ce rapport comprend déjà 97 recommandations et il n'aborde aucunement les écueils nombreux et persistants au niveau de l'administration des sentences et des libérations conditionnelles. Il s'agit quand même d'un premier outil qui vient combler le silence des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* qui mettent trop peu l'emphase sur la question des manquements du système judiciaire à l'égard des victimes de violence sexuelle.

Faisant référence aux comportements inadéquats de sur-application ou de sous-application de la loi, l'étude de Bilge (2005)²² ajoute, à notre avis, un éclairage fort pertinent et intéressant. Elle

²⁰ Rapports de l'ONU sur le Canada. apports des Rapporteurs spéciaux 2001. Mécanismes de la Commission des droits de l'homme. Document électronique <http://www.hri.ca/fortherecordcanada/bilan/vol3/canadatr01.htm>

²¹ Les membres permanents représentés au Comité Femmes-Justice étaient : le Ministère de la Justice, Ministère de la Sécurité Publique, Secrétariat à la condition féminine, Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels. Les groupes de femmes étaient représentés par le Regroupement des maisons d'hébergement, la Fédération de ressources d'hébergement le Regroupement des Calacs, Femmes Autochtones du Québec et L'R des Centres de femmes.

²² Bilge, S (2005). La «différence culturelle» et le traitement au pénal de la violence à l'endroit des femmes minoritaires : quelques exemples canadiens. Le Journal International de Victimologie. Année 3, num 3, avril. Document électronique.

précise que le traitement judiciaire de la violence faite aux femmes permet d'examiner les multiples rapports de pouvoir et des stéréotypes qui influencent le processus. Ce constat, questionne le fait indéfendable –précise-t-elle- voulant que le système judiciaire soit neutre, objectif et déssexualisé. Pour l'auteure, le traitement réservé aux femmes victimes de violence issues d'une minorité raciale pourrait être influencé à la fois par une domination ethnique/raciale dont son groupe d'appartenance fait objet et par sa domination en tant que femme, à la fois au sein de la société et de « sa communauté », une domination qui n'obéit pas toujours à la même logique.

Razack (1998 : 80) nommé par Bilge (2005), précise « le zèle avec lequel les théories du différentialisme culturel sont adoptées par le système judiciaire, alors que le sexisme et le racisme sont rarement nommés, est un indicateur puissant que la culture constitue un terrain glissant dans une société « suprématiste, blanche et patriarcale ». Les « Affaires Dubreuil, 1996 et Verreault, 1994 » en sont des exemples et plus récemment, le cas de proxénétisme et prostitutions juvénile à Québec.

Pour contourner cette réalité, certainEs se tournent vers des formes alternatives de justice telles que la justice réparatrice. Décrite comme créative, démocratique, participative, centrée sur les personnes et sur leur capacité de négocier, la justice réparatrice est présentée comme une solution intéressante aux lacunes du système. Toutefois, pour les femmes victimes d'agression sexuelle rien n'est plus loin de leur réalité. Pour Roy²³ cette justice n'a pas un potentiel d'équité pour les femmes, bien au contraire, parce qu'elle fait abstraction des relations de pouvoir et de domination qui sont au cœur de la violence. Les promoteurs/trices de cette justice semblent davantage préoccupés par les contrevenants que pour les victimes. Pour sa part, Cadrin (2005)²⁴ fait état des prises de position gouvernementales dans le même sens et énumère les nombreux inconvénients reliés à cette pratique. Nous faisons une mise en garde à ce sujet, parce que les acquis des victimes en termes de protection et de défense de leurs droits sont bien fragiles.

²³ Roy, M. (2005). Justice réparatrice, justice progressiste ? Dans Violence conjugale, des spécialistes se prononcent (p 154-156). Montréal (Québec) : Les éditions du remue-ménage.

²⁴ Cadrin, H. - Idem

RECOMMANDATIONS

Accès à l'emploi

Pour les aides familiales et domestiques, nos recommandations sont celles de leur association :

- ⇒ *Que soient mises en place de réelles mesures de protection pour les aides familiales victimes ;*
- ⇒ *Que soient mises en place des ressources psychosociales : accompagnement en cas de plainte, hébergement, etc.)*
- ⇒ *Qu'elles aient la possibilité de poursuivre leurs employeurs même si elles n'ont pas en main leurs papiers parce que confisqués.*
- ⇒ *Que le Gouvernement mette en place des mesures vigoureuses de protection de ces employées afin de s'assurer du respect de leur sécurité, de leur intégrité et de leurs droits.*
- ⇒ *Que soit constitué un registre québécois d'employeurs de toutes les aides familiales.*

Pour les travailleuses migrantes temporaires :

- ⇒ *Que le gouvernement du Québec assume la responsabilité d'un traitement juste, équitable, égalitaire et respectueux des droits humains pour les travailleuses temporaires migrantes ;*
- ⇒ *Que soient mises en place des conditions d'habitation et de travail sécuritaires et exemptes de toute violence ;*
- ⇒ *Que soit instauré l'obligation de réaliser des ateliers permanents de formation et de sensibilisation pour les employeurs et les demandeurs de main-d'œuvre ;*
- ⇒ *Qu'un appui financier soit alloué aux organisations qui œuvrent avec ces travailleuses ;*
- ⇒ *Qu'un mécanisme de supervision des entreprises ayant un taux élevé de manquements en regard des droits soit instauré et que des sanctions soient prévues en cas d'absence de réajustement;*
- ⇒ *Rendre possible l'accès à des ressources pour les travailleuses migrantes temporaires qui sont victimes de violence et de mauvais traitements.*

Sécurité publique et justice

- ⇒ *Que les 97 recommandations du rapport tripartite Femmes-Justice de février 2002 soient mises en œuvre à brève échéance.*
- ⇒ *Que le gouvernement mette en place des travaux conjoints (ministères et groupes de femmes) pour traiter la question de l'administration des sentences et des libérations conditionnelles.*
- ⇒ *Que les acteurs/trices du système judiciaire soient formés afin d'éviter de considérer les cultures minoritaires en dehors des relations de pouvoir et de domination.*

NOS CONCLUSIONS

Beaucoup de femmes et d'organismes qui travaillent avec des personnes issues de l'immigration, des communautés culturelles et des minorités visibles de partout au Québec ont pris de leur temps et de leur énergie pour réfléchir et proposer des recommandations en vue de l'élaboration d'une Politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination. D'autres citoyens et citoyennes ont accompli également cette activité dans le but d'apporter leur contribution aux enjeux posés par cette initiative gouvernementale.

Ces efforts resteront vains, si l'écoute des besoins et des priorités des femmes n'est pas au rendez-vous. Si préalablement, le Gouvernement n'est pas déterminé à mettre tout en œuvre pour que le droit à l'égalité des femmes soit davantage respecté et que **cette lutte en soit une contre le sexisme, le racisme et l'intersection des discriminations.**

Parce que les systèmes d'oppression expérimentés par les femmes immigrantes, des communautés culturelles et des minorités visibles sont toujours présents et intensifiés par les différents enjeux sociopolitiques et économiques actuels, le respect de leurs droits et l'amélioration de leurs conditions de vie passe par un engagement sans équivoque du gouvernement québécois.

La société québécoise pourra tout aussi difficilement parler de réussite dans la lutte contre le racisme et la discrimination sans qu'il y ait des avancées réelles et durables concernant le respect des droits des Premières Nations du Québec, ainsi qu'une amélioration significative et durable de leurs conditions de vie.

Quant à la réalisation de cette politique, de nombreuses craintes et interrogations se présentent à nous. Depuis ces trois dernières années, nous avons été témoins de l'adoption de lois et la mise en place des mesures qui ont eu des impacts négatifs sur la démocratie et l'égalité puisqu'elles pénalisent particulièrement les femmes²⁵. Ces mesures court-circuitent et limitent la portée d'autres lois (*loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*) et de politiques (*L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*). Ces lois et mesures, en plus de constituer une mainmise sur les biens collectifs des Québécoises et des Québécois, s'attaquent à la structure même de l'état de façon à rendre difficile, peu crédible, voire impossible toute tentative porteuse d'une plus grande justice sociale, de respect des droits humains, de démocratie, d'égalité. Somme toute, sans des changements fondamentaux, le terreau gouvernemental ne nous apparaît pas tellement fertile à l'enracinement des propositions porteuses d'une plus grande justice et équité.

²⁵ A titre d'exemple : la loi 57 sur l'aide aux personnes et aux familles, la loi 25 sur les agences de développement des réseaux locaux de services de santé et des services sociaux, la loi 30 imposant les fusions syndicales et d'établissements dans le réseau de la santé et des services sociaux, la modification de l'article 45 du *Code du Travail* pour accorder plus de place à la sous-traitance, la transformation des bourses aux étudiant-e-s en prêts, l'expulsion de la société civile du développement régional lors de la création des Conseils régionaux des Élus (CRE), les programmes de partenariat Public Privé

SYNTHÈSE

Le contenu du mémoire du Regroupement québécois des CALACS – seuls centres au Québec spécialisés depuis 30 ans dans l'aide et la lutte contre les agressions à caractère sexuel - priorise uniquement certaines rubriques présentées dans le document de consultation. C'est dans le cadre du **futur deuxième plan d'action rattaché aux Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle** que nous ferons des analyses plus poussées et que nos recommandations traverseront les différents ministères et instances. Pour nous, la lutte contre le sexisme et le racisme doit traverser tout ce plan d'action.

D'entrée de jeu, nous exprimons notre grand malaise face aux **remarques préliminaires du document de consultation, à propos des Autochtones** (page 5). À notre avis, cela implique et répète le report de la cause des Premières Nations à plus tard... « dans une perspective plus large – page 5».....Alors que leur situation est urgente et outrageante tant l'avancement de leurs droits accuse du retard.

Notre analyse met en lumière **les effets dévastateurs de l'intersection du racisme et du sexisme sur la vie des femmes en termes de menace à leur intégrité. Cette intersection doit être au cœur de la future politique de lutte contre le racisme et la discrimination.** À l'aide d'une publicité tirée d'un journal de distribution gratuite à Montréal nous illustrons comment la **sexualité racialisée** dans le contexte de la violence et des agressions sexuelles est axée encore sur le « racisme morphologique ». Notre apparence physique, nos caractéristiques anatomiques doivent correspondre aux stéréotypes et à une image préétablie. Celle-ci fait de nous des femmes acceptables et respectables ou simplement des « femmes inférieures et infériorisées »

On utilise souvent le concept de vulnérabilité pour décrire les femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et des minorités visibles. Ce concept doit mettre davantage l'accent sur les contextes économique, social et politique comme prédisposants à l'agression sexuelle plutôt que sur la prédisposition individuelle de chaque femme qu'elle soit de nature génétique, biologique ou psychosociale. Des exemples tirés de notre pratique quotidienne dans les CALACS illustrent nos propos.

La rubrique consacrée à **l'emploi** nous l'abordons non pas en termes d'accessibilité mais comme un contexte pouvant être propice à la violence et aux agressions sexuelles. Quant **au système judiciaire** la formation de ses acteurs/trices évitera de considérer les cultures minoritaires en dehors des relations de pouvoir et de domination. La mise en œuvre à brève échéance des 97 recommandations du rapport tripartite Femmes-Justice de février 2002, que nous réclamons sans cesse, représentera une avancée significative dans la défense des droits des femmes minoritaires.

Enfin, à notre avis, les stratégies mises de l'avant par le gouvernement seront prometteuses seulement à certaines conditions. Prioritairement il s'agit de : la conscientisation de la société québécoise sur les grands enjeux liés au racisme et aux discriminations, l'investissement des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique ainsi que la représentation et participation réelle des groupes concernés dans les lieux de débat et de prise de décision et d'exercice du pouvoir.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION

- ⇒ *Que la future politique québécoise de lutte contre le racisme et la discrimination inclue dans le cinquième principe directeur, l'intervention globale ferme et structurée le gouvernement s'engage :*
- *à analyser les effets sexospécifiques des politiques adoptées en matière d'immigration afin d'éliminer des dispositions et pratiques qui sont sources de sexisme, de racisme et de discrimination à l'égard des immigrantes, et ce, sans que les relations fédérales et provinciales ne soient, encore une fois, un obstacle au respect des droits des femmes;*
 - *à établir des ententes durables avec le gouvernement fédéral afin d'assurer la sécurité et la protection des femmes rendues vulnérables à cause de leur statut d'immigration;*
 - *à poser des actions politiques vigoureuses de lutte contre les effets néfastes sur les femmes de la mondialisation en termes de lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion.*
- ⇒ *Que la future politique québécoise de lutte contre le racisme et la discrimination ajoute un sixième principe directeur : reconnaître et mettre de l'avant une approche sexospécifique qui tienne compte de l'indissociabilité du sexisme et du racisme.*

ORIENTATION 1-COORDONNER LES EFFORTS

Concertation et partenariat

Pour les groupes de femmes à caractère ethnoculturel et racisés, et les groupes qui travaillent avec ces femmes :

- ⇒ *Qu'un plan d'action spécifique pour redresser la situation de sous financement de ces groupes soit mis immédiatement sur pied et ce, dans une optique d'équité.*
- ⇒ *Que des femmes issues des pays du Sud ayant une expérience significative de lutte contre le sexisme, le racisme et l'intersection des discriminations soient recrutées et leur expérience mise en lumière et valorisée dans le cadre des activités du plan d'action qui sera rattaché à cette politique.*

Documenter la situation

- ⇒ *Que des mesures soient prises pour promouvoir aux postes de chercheuses, et notamment de chercheuses principales, des femmes immigrantes, des communautés culturelles et des minorités visibles.*
- ⇒ *Que les résultats des recherches soient ventilés selon l'analyse différenciée selon le sexe, évitant ainsi de diluer la sexospécificité du racisme et des discriminations et leurs effets sur les femmes.*
- ⇒ *Que des mesures éthiques visant le soutien et l'accompagnement soient mises en place lorsque la recherche peut être une source de revictimisation pour les femmes.*
- ⇒ *Que des ressources soient alloués aux personnes et aux organismes communautaires qui seront sollicités pour participer à ces recherches.*

Stimuler et déployer les efforts gouvernementaux

Deuxième plan d'action rattaché aux Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles :

- ⇒ *Que le RQCALACS soit partie prenante et joue un rôle significatif lors de l'élaboration du second plan d'action.*
- ⇒ *Que le temps alloué à ce travail rende possible de façon réaliste notre travail avec les groupes des femmes alliées, entre autres les membres des Comités Conseil du RQCALACS.*
- ⇒ *Que le plan d'action soit inclusif en regard des femmes Autochtones et celles issues de la diversité, et ce, en comportant des actions vigoureuses de lutte contre le racisme, le sexisme et leur intersection avec d'autres discriminations.*

Prostitution et trafic de femmes :

- ⇒ *Que les gouvernements du Canada et du Québec, dans leurs champs de compétence respectifs :*
- ⇒ *luttent efficacement contre ce type de criminalité en ciblant les proxénètes et les clients ;*
- ⇒ *exigent des récipiendaires de subventions destinées à la défense des droits des personnes prostituées l'engagement formel de lutter contre la prostitution ;*
- ⇒ *aident les personnes prostituées à quitter ce milieu en leur procurant des ressources incitatives (formation, orientation professionnelle, aide financière, par exemple).*
- ⇒ *prennent des mesures immédiates pour que les femmes et les enfants victimes du trafic sexuel obtiennent un statut de réfugiés ou aient la possibilité de retourner dans leurs pays si elles le souhaitent ;*
- ⇒ *mènent une vaste consultation publique au sujet de la prostitution puisque les programmes et les politiques en matière de prostitution ont des effets structurants sur l'ensemble de la société, sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur le respect des droits humains et sur notre avenir collectif.*

Les infrastructures nécessaires à la réalisation de la Politique :

- ⇒ *Que le gouvernement assure la responsabilité que 50% des membres du comité interministériel chargé de la mise en œuvre de la Politique soient des femmes et qu'au moins le 33 % de ses membres soient des personnes immigrantes, des communautés culturelles et des minorités visibles.*
- ⇒ *Que le gouvernement mette au débat le projet de politique de lutte contre le racisme et la discrimination qu'il proposera à la société québécoise.*

Le suivi, l'évaluation et la reddition de comptes à l'égard de la Politique et l'allocation de ressources nécessaires à sa réalisation :

- ⇒ *Que cette section fasse référence à la politique gouvernementale d'action communautaire (L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec) et à ses principes directeurs concernant le respect de l'autonomie des groupes et l'attribution d'un soutien financier en appui à la mission globale.*
- ⇒ *Que le gouvernement alloue des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la réalisation de la Politique.*

ORIENTATION 2-RECONNAÎTRE ET CONTRER LES PRÉJUGÉS

Éducation

Que l'éducation aux droits soit complétée et enrichie par l'éducation :

- ⇒ *au droit à l'égalité entre les hommes et les femmes ;*
- ⇒ *à la responsabilisation des garçons et des hommes en ce qui a trait à la violence faite aux femmes comme résultante de l'inégalité de genre et du racisme ;*
- ⇒ *à l'élaboration d'une stratégie intellectuelle pour conforter la stratégie juridique. Cette stratégie s'articulerait autour de trois axes dont la compréhension et la connaissance des racines profondes de l'histoire, de la culture et de la mentalité raciste et discriminatoire²⁶ ;*
- ⇒ *à la compréhension et la reconnaissance des liens étroits entre le racisme, le sexisme et l'intersection des discriminations avec les éléments du contexte (décrits à la page 9) ;*
- ⇒ *à la compréhension et la reconnaissance de la réalité québécoise en termes de besoins en matière d'immigration, les différents statuts de personnes migrantes ainsi que de leur impact sur leur sécurité et leurs droits.*

ORIENTATION 3 - RENOUVELLER NOS PRATIQUES ET NOS INSTITUTIONS

Accès à l'emploi

Pour les aides familiales et domestiques, nos recommandations sont celles de leur association :

- ⇒ *Que soient mises en place de réelles mesures de protection pour les aides familiales victimes ;*
- ⇒ *Que soient mises en place des ressources psychosociales : accompagnement en cas de plainte, hébergement, etc.)*
- ⇒ *Qu'elles aient la possibilité de poursuivre leurs employeurs même si elles n'ont pas en main leurs papiers parce que confisqués.*
- ⇒ *Que le Gouvernement mette en place des mesures vigoureuses de protection de ces employées afin de s'assurer du respect de leur sécurité, de leur intégrité et de leurs droits.*
- ⇒ *Que soit constitué un registre québécois d'employeurs de toutes les aides familiales.*

²⁶ Nations Unies, Conseil économique et social (2004). *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination*. Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur les formes de discrimination contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Doudou Diène. Mission du Canada, p. 3.

Pour les travailleuses migrantes temporaires :

- ⇒ *Que le gouvernement du Québec assume la responsabilité d'un traitement juste, équitable, égalitaire et respectueux des droits humains pour les travailleuses temporaires migrantes ;*
- ⇒ *Que soient mises en place des conditions d'habitation et de travail sécuritaires et exemptes de toute violence ;*
- ⇒ *Que soit instauré l'obligation de réaliser des ateliers permanents de formation et de sensibilisation pour les employeurs et les demandeurs de main-d'œuvre ;*
- ⇒ *Qu'un appui financier soit alloué aux organisations qui œuvrent avec ces travailleuses ;*
- ⇒ *Qu'un mécanisme de supervision des entreprises ayant un taux élevé de manquements en regard des droits soit instauré et que des sanctions soient prévues en cas d'absence de réajustement;*
- ⇒ *Rendre possible l'accès à des ressources pour les travailleuses migrantes temporaires qui sont victimes de violence et de mauvais traitements.*

Sécurité publique et justice

- ⇒ *Que les 97 recommandations du rapport tripartite Femmes-Justice de février 2002 soient mises en œuvre à brève échéance.*
- ⇒ *Que le gouvernement mette en place des travaux conjoints (ministères et groupes de femmes) pour traiter la question de l'administration des sentences et des libérations conditionnelles.*
- ⇒ *Que les acteurs/trices du système judiciaire soient formés afin d'éviter de considérer les cultures minoritaires en dehors des relations de pouvoir et de domination.*

ANNEXE I

Les femmes vivant avec un handicap victimes d'agression sexuelle

Calculé d'après l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), Desfossés et Allie (1997) estime qu'en 1997, il y avait 949 200 personnes ayant des incapacités au Québec, ce qui équivaut à 12,7% de la population. De ce nombre, 509 000 sont des femmes. Elles composent donc 53,6% de la population avec incapacité alors que leur représentation générale dans la population est de 51% (Allie et Ayotte, 1996).

Ces femmes vivent dans un contexte où sont souvent présents : les agressions sexuelles, la violence physique, la violence psychologique et émotive, le délaissement, la privation et l'exploitation financière. Les données suivantes donnent un portrait des agressions sexuelles :

- une étude réalisée par le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (RAFH) (McLeod et associées, 1992) auprès de 248 femmes handicapées révèle que 40% d'entre elles avaient été violées, agressées ou violentées au moins une fois au cours de leur vie ;
- certains avancent que les femmes handicapées sont près de deux fois plus susceptibles d'être victimes d'agression et d'exploitation sexuelles que les femmes qui n'ont pas de handicap (Responding to the abuse of people with disabilities, 1990) ;
- selon O'Toole (1990), les femmes handicapées sont deux à trois fois plus à risque d'être agressées sexuellement que les femmes qui n'ont pas de handicap.

Plusieurs études mentionnent que plus de la moitié **de la violence faite aux femmes handicapées est perpétuée par trois groupes d'agresseurs** : les membres de la famille, les prestataires de soins rémunérés et les autres personnes ayant des incapacités, surtout celles qui résident avec leurs victimes dans des établissements de services (Sobsey et Doe, 1991). Selon le Sexual Assault and Disability Project, réalisé à l'Université d'Alberta, dans 44% des cas, l'agresseur est lié à la victime du fait que celle-ci ait une limitation fonctionnelle. Parmi ceux-ci, 27,7% sont des dispensateurs de services, 5,4% sont des fournisseurs de transport adapté et 4,3% sont des parents de familles d'accueil spécialisés. Les agresseurs ayant également une limitation fonctionnelle comptent pour 6,5% (Guay & Pâquet-Deehy, 1998). En 2004, nous avons appris que dans un centre hospitalier des Laurentides la protectrice des usagers -ères s'interrogeait sur la loi du silence qui semble peser sur un établissement en regard des agressions sexuelles qu'y y sont commises. Il appert qu'un employé a incité plus d'une fois une patiente en psychiatrie à se prostituer. Un citoyen aurait agressé sexuellement une autre patiente²⁷.

Quant aux familles, elles constituent les principaux lieux de soins pour les personnes dépendantes telles que les personnes âgées, les enfants et les personnes ayant des incapacités. La littérature indique qu'il y a une relation entre le manque de soutien pour la famille qui s'occupe de ces personnes, sa lutte contre les questions de discrimination systémique et la fréquence des actes de violence. Les facteurs qui semblent affecter la capacité de la famille de s'occuper de ses malades sont en particulier : l'isolement (qui croît avec les exigences des soins à donner), le fait d'être dépassé par les exigences des soins à donner, le fait de ne pas avoir l'occasion de développer des aptitudes efficaces pour faire face aux problèmes, les personnes dont il est particulièrement difficile de s'occuper, le manque de relève, le stress supplémentaire tel que le

²⁷ Noël, A. (2004). *Affaires d'agressions sexuelles à l'hôpital de L'Annonciation*. La Presse. Montréal, mardi 15 juin 2004.

chômage, la propre expérience des donneurs de soins qui les mène à répéter la violence dont ils ont été victimes, l'utilisation de la punition physique comme forme de discipline, l'alcoolisme et la toxicomanie ; les attitudes sociales négatives envers l'incapacité (Fulmer, 1988 ; Gnaedinger, 1989 ; Groce, 1988 ; Rogers, 1990 ; Sobsey, 1994 ; Wachtel, 1989).

Il serait faux de penser que toutes les familles dont un des membres a une incapacité présentent un risque élevé. Cependant, face aux pratiques de désinstitutionalisation, plusieurs personnes handicapées se retrouvent dans des familles d'accueil qui peuvent potentiellement devenir des lieux où elles subissent de la violence (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995).

Face à cette situation, nous demandons l'application des recommandations de l'Institut Roeher Institute (1995) telles que rapportées par Daigle (2004) :

- ⇒ *Que le Gouvernement dote la société québécoise des réformes nécessaires visant à réduire les risques d'abus envers les personnes handicapées, notamment : la lutte contre la pauvreté, la sous scolarité et l'absence d'emploi, sources de dépendance économique.*
- ⇒ *Que des mesures préventives soient mises en place dans divers milieux afin d'outiller les intervenantEs autant à détecter précocement les signes avant-coureurs de l'agression sexuelle qu'à défendre les droits des femmes vivant avec un handicap.*